

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.ff.fr>
Email : district@foot86.ff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au Vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 12 et dimanche 13 février
N3
R1 – R2 – R3
Rattrapage D1 à D5
Féminines D1 – D2 – D3
U18R2
U16-U18 Fém à 11
U17R2
U16R2
U17D2
U15R1
Rattrapage compétitions jeunes départementales
Chpt U11-U13 Fém à 8

Jeudi 17 février
Commission de Discipline
Commission d'Appel

DISPARITION DE SERGE BIBARD



Le District de la Vienne de Football a appris hier, jeudi 10 février, avec une immense tristesse et émotion la disparition de Serge BIBARD, trésorier général du District de 2012 à 2022.

SOMMAIRE

Avis aux clubs p. 3
Avis aux arbitres p. 13
Avis aux éducateurs p. 15
Comité de Direction p. 17
Commission Sportive p. 24
Commission Jeunes p. 37
Documents divers p. 44

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



STOP À LA VIOLENCE DANS LES STADES

« Depuis quelque temps, force est de constater que nous assistons à une recrudescence de débordements dans les stades. »

**COMMUNIQUÉ DU PRÉSIDENT
STÉPHANE BASQ**

PAGE 3

DETECTIONS U14G

**SÉLECTION DE LA VIENNE
PAGE 45**

FORMATIONS PSC1

**FORMULAIRES
D'INSCRIPTION PAGE 55**



PARTENAIRE

C R V, société à responsabilité limitée, immatriculée sous le SIREN 513764522, est en activité depuis 12 ans. Installée à ANTRAN (86100), elle est spécialisée dans le secteur d'activité de la construction de réseaux électriques et de télécommunications. Son effectif est compris entre 3 et 5 salariés.

Colin Reseaux Vienne

C-R-V

86100 ANTRAN

PORT 06.07.12.19.77- TEL / FAX 05.49.19.77.90



AVIS AUX CLUBS

COMMUNIQUÉ DU PRÉSIDENT

Depuis quelque temps, force est de constater que nous assistons à une recrudescence de débordements dans les stades. La Vienne comme les départements voisins n'échappent pas à ce phénomène qui gangrène le football professionnel et amateur.

Or le sport est tout le contraire de cette explosion de violence dont les origines sont souvent extérieures au sport et donc à rechercher en dehors des enceintes sportives. La violence qui s'y exprime et les agissements de certains spectateurs n'ont rien à y faire, ce d'autant que ces actes s'accompagnent de propos homophobes, racistes, antisémites et xénophobes. Les arbitres tout comme les joueurs ne peuvent être les bouc-émissaires et servir d'exutoire à une société qui doute d'elle-même et qui est divisée.

Face à cela, nous avons le devoir de nous y opposer avec la plus grande fermeté, car au-delà du fait que ces actes portent atteinte à l'image du football, c'est tout un modèle qui risque d'être menacé demain. Les bénévoles se retireront car ils ne prendront plus de plaisir, les arbitres et dirigeants démissionneront par démotivation, les joueurs dégoutés rendront leur licence et plus aucun parent ne voudra qu'un de leurs enfants ne fréquente nos clubs et les spectateurs eux-mêmes finiront par désertier les stades.

En tant qu'acteur du football, peu importe notre place et nos fonctions, nous avons des responsabilités, Nous devons agir. Le sport joue en effet un rôle tout à fait particulier dans notre société moderne, notamment le football. Nous le savons tous il est un vecteur formidable et puissant d'intégration sociale, de tolérance et de compréhension mutuelle. Comme le Conseil de l'Europe (convention européenne du 12 août 1985) l'a rappelé : « Il est ouvert à tous, sans considération d'âge, de langue, de religion, de culture ou d'aptitudes. Le sport est l'occasion d'apprendre à jouer selon des règles communément acceptées, de faire la preuve d'un esprit sportif dans la victoire comme dans la défaite et de développer non seulement sa condition physique, mais aussi des compétences sociales et des valeurs éthiques. Son rôle positif dans l'éducation est également de plus en plus reconnu. »

C'est pourquoi, le District de la Vienne de football réaffirme sa condamnation de toutes les formes d'expression de violence d'où qu'elles viennent, spectateurs ou non. Ceux qui dégradent, agressent, détruisent ne sont pas des spectateurs mais des délinquants. Ils doivent donc répondre de leurs actes.

Nous avons un objectif commun : faire vivre le football amateur et promouvoir ses valeurs. Si le football doit faire parler de lui dans les médias et les réseaux sociaux, c'est avant tout pour le plaisir du jeu et les liens sociaux qu'il permet de nourrir. Pour cela, il est de notre devoir d'agir contre la violence dont les spectateurs se rendent coupables lors des manifestations sportives. Des mesures s'imposent visant à prévenir et maîtriser la violence et les débordements de spectateurs, à encourager une organisation responsable et le bon comportement des supporters.

J'en appelle à la responsabilité de chacun et que la commission de discipline ne laisse rien passer. Les stades ne sont pas des zones de non droit. Le District débattrra de ce sujet, assumera les responsabilités qui lui échoient et appliquera les sanctions qui s'imposent avec détermination. Si des poursuites y compris sur le plan pénal doivent être engagées, elles le seront.

J'appelle également les spectateurs à nous soutenir dans cette démarche et à se désolidariser de ceux qui n'ont pas une attitude citoyenne afin que nos tribunes soient un espace de plaisirs partagés pour l'amour du football et le vivre ensemble.



NOUVEAU PROTOCOLE FFF

À la suite de l'entrée en vigueur du Pass vaccinal, obligatoire pour tous les joueurs à partir de 16 ans, la FFF a établi un nouveau protocole de reprise des compétitions applicable depuis le 24 janvier.

Le nouveau Pass vaccinal s'impose désormais à tous les joueurs professionnels et amateurs majeurs évoluant dans un espace recevant du public (ERP), à la suite de la publication des nouvelles mesures légales dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19.

La FFF a donc adapté ses protocoles concernant l'organisation des matches et les entraînements liées aux compétitions.

Applicable depuis le lundi 24 janvier, la loi rend en effet obligatoire la présentation du Pass vaccinal pour toutes les personnes majeures et pour tous les mineurs de plus de 16 ans pour accéder dans un stade faisant l'objet d'un classement en ERP. La présentation du Pass sanitaire reste par ailleurs obligatoire pour tous les mineurs de 12 à 15 ans.

Le nouveau protocole de reprise de la FFF (ci-joint) s'applique à tous les acteurs (joueurs, staffs, encadrants, employés des ERP...) de ses compétitions (avec ou sans passage au vestiaire). Outre l'ensemble des compétitions nationales, amateurs et professionnelles, ce protocole s'applique également aux rencontres des Équipes de France et des sélections nationales. Les championnats régionaux et départementaux, les coupes régionales et départementales ainsi que les coupes nationales organisées par les ligues sont également concernées.

La désignation d'un référent Covid dans chaque club, le respect des gestes barrières, le renforcement des mesures sanitaires ou encore le port du masque obligatoire pour toute personne présente dans un équipement sportif couvert ou de plein air, figurent parmi les principes fondamentaux rappelés dans ce protocole.

Rappel :

Dorénavant pour pouvoir accéder au stade, il faudra être titulaire du pass vaccinal c'est-à-dire :

A partir de 16 ans :

- Soit présenter un schéma vaccinal complet ;
- Soit présenter un certificat de rétablissement de la covid-19.
- Soit présenter un certificat de contre-indication à la vaccination covid.

Avant 16 ans :

- Soit présenter un schéma vaccinal complet ;
- Soit présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h (avant le contrôle d'avant match) ;
- Soit présenter un certificat de rétablissement de la covid-19 ;
- Soit présenter un certificat de contre-indication à la vaccination covid.

Mesure dérogatoire :

Les personnes s'engageant dans un parcours vaccinal jusqu'au 15 février 2022 ont la possibilité temporaire de bénéficier d'un « pass vaccinal » valide, à condition de recevoir leur deuxième dose dans un délai de 4 semaines et de présenter un test négatif de moins de 24h.



Ces documents : justificatif de la 1^{ère} injection + test négatif pourront être présentés sur format « papier » ; dans ce cas dérogatoire, les vérifications seront donc visuelles.

Les mineurs de -12 ans ne sont pas soumis au Pass sanitaire mais devront respecter les gestes barrière.

ACTUALISATION AU 02 FEVRIER 2022

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, le protocole de reprise des compétitions régionales et départementales actualisé au 2 février 2022, tenant compte de la suppression des jauges dans les stades à compter de ce jour (ainsi que le tableau évolutif du ministère des Sports paru le 28 janvier dernier).

Nous attendons désormais avec impatience l'échéance du 16 février, qui devrait lever les limitations de consommation, et donc permettre la réouverture des buvettes dans nos stades amateurs.

[NOUVEAU PROTOCOLE DES COMPETITIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES \(LIEN\)](#)

SYNTHÈSE PROTOCOLE – REPORT DE MATCHS

- Le report d'une rencontre peut être envisagé si le club justifie de :
 - 4 cas positifs pour les compétitions à 11
 - 3 cas positifs pour les compétitions à 8
- Si le club ne peut pas apporter la justification des cas positifs comme mentionnés ci-dessus, il sera alors considéré comme forfait.
 - forfait amendé si aucune justification apportée
 - forfait non amendé si justification d'au moins 1 cas positif

Les tests doivent être datés de moins de 7 jours par rapport à la date du match.



SOIRÉES D'INFORMATIONS OMS / CDOS

INVITATION

Michel VAUDEL
Président de l'OMS

Patrick GIRARD
Président du CDOS

Sont heureux de vous inviter à trois soirées d'information gratuites :

« Prévenir les violences sexuelles »
le mardi 25 janvier de 20H00 à 22H00

« Les différentes sources de financement de mon club »
le mardi 08 février de 19H00 à 21H00

« La fonction employeur : les grands chapitres du contrat de travail »
le mardi 15 mars de 19H00 à 21H00

Toutes ces soirées se dérouleront dans le
salon de réception Lawson Body
(sous le bassin 50m de la piscine de la Garenne)
57 rue de la Garenne 86000 Poitiers.

Merci de vous inscrire à partir du lien suivant :

[Cliquez ici](#)

Soirée d'information

[INSCRIPTIONS ICI](#)

FORMATIONS PSC1

En attente de dates de report pour les formations à Civray et Lençloître (initialement prévues le samedi 29 janvier), de nouvelles dates ont été programmées :

Des nouvelles sessions ont été programmées :

- le samedi 26 février à Montmorillon
- le samedi 26 février – secteur Loudunais
- le samedi 26 mars à Chauvigny
- le samedi 26 mars à Quinçay
- le samedi 30 avril à Châtelleraut
- le samedi 30 avril à Poitiers
- le samedi 30 avril – secteur Vallée du Clain

Plus d'informations à suivre et dossiers d'inscriptions sur notre site internet en cliquant [ici](#).

PFFD : LES PROCHAINES FORMATIONS

- **Découvrir la méthodologie de projet**

Samedi 05 mars 2022 à Civaux (au lieu du 05 février)
Samedi 02 avril 2022 au District

- **Construire et promouvoir un projet**

Samedi 26 mars 2022 à Civaux (au lieu du 05 mars)
Samedi 07 mai 2022 au District

Rappel : ces formations sont indispensables pour obtenir le label seniors LFNA et les labels fédéraux FFF – CA.



NOUVELLES MESURES SANITAIRES APPLIQUÉES AU SPORT



Mise à jour au 28 janvier 2022

1/5

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport depuis le 24 janvier 2022

Depuis le 24 janvier, le Passe vaccinal s'est substitué au Passe sanitaire pour les personnes de 16 ans et plus, les jeunes âgés de 12 à 15 ans (inclus) continuent à présenter un Passe sanitaire (Loi n° 2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique).*

MESURES SANITAIRES GÉNÉRALES FIXÉES PAR LE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Il est impératif d'appliquer les mesures définies par le ministère des Solidarités et de la Santé dans le champ du sport. Pour en prendre connaissance :

https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/mesures_sanitaires_protocoles_sectoriels_27_janvier_2022.pdf

LE PASSE VACCINAL

Qu'est ce que le Passe vaccinal ?

Présenter soit :

- un schéma vaccinal complet ;
- un certificat de rétablissement de la Covid-19 ;
- une première injection administrée avant le 15 février. Dans ce cas, le Passe ne pourra être utilisé qu'à la condition de présenter aussi un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h.

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Qui contrôle le Passe vaccinal ?

Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Passe vaccinal. Il peut s'agir de personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou celles qui organisent l'activité. Les personnes habilitées peuvent demander la présentation d'un document officiel comportant la photographie du détenteur du Passe vaccinal en cas de doute sérieux.

Un registre doit mentionner les personnes en charge du contrôle.

Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Passe.

* Le calendrier de mise en place du Passe vaccinal en Guyane, en Martinique, en Guadeloupe, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy est adapté à chacun de ces territoires ; il est recommandé de consulter le site internet de chaque préfecture pour en connaître le détail.

La mise en place d'un cahier de rappel s'impose dans les ERP de type X. Il permet de mettre en œuvre le « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée. Il peut être numérique en utilisant l'application TousAntiCovid (signal).

Toutes les informations sont disponibles ici : <https://qrcode.tousanticovid.gouv.fr/>



PORT DU MASQUE

Équipement extérieur (ERP PA), Équipement intérieur (ERP X) ou ERP de plein air éphémère	En complément du Passe vaccinal, le port du masque est obligatoire et il est formellement interdit de le retirer même momentanément dans les équipements sportifs couverts et de plein air (ERP X et PA), excepté au moment de la pratique sportive et de son encadrement effectif.
--	---

GESTION DES CAS POSITIFS ET DES CAS CONTACTS

Les règles d'isolement et de quarantaine ont fait l'objet d'évolutions importantes en tout début d'année, prévoyant notamment la réduction des durées d'isolement et l'aménagement des règles pour les cas contact. Elles sont consultables sur le site du ministère en charge de la santé.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/evolution-des-regles-d-isolement-et-de-quarantaine>

Concernant en particulier les personnes cas contact ayant un schéma vaccinal complet (rappel réalisé conformément aux exigences du Passe vaccinal), il n'y a plus de quarantaine, mais application stricte des mesures barrières, limitation des contacts, etc. Elles doivent réaliser un test TAG ou RT-PCR dès qu'elles apprennent qu'elles sont cas contacts, puis effectuer des autotests à J2 et J4 après le dernier contact avec la personne positive. En cas d'autotest positif, il convient de confirmer le résultat par un TAG ou un test RT-PCR. Si le test est positif, la personne démarre un isolement.

La pratique sportive d'un cas contact peut se poursuivre, durant cette période de 4 jours, dans le strict respect de ces prescriptions.

Les fédérations sportives définissent des protocoles d'activités sportives adaptées à leur discipline.

Sont assimilés à des ERP X ou PA, les « ERP éphémères » et les « ERP par destination ».

Les ERP « éphémères » : Il s'agit d'équipements assimilables à des ERP de type PA, aménagés le cas échéant dans les conditions fixées par la réglementation ERP de droit commun, qui ont vocation à être désinstallés à l'issue de l'événement.

Les ERP « par destination » : Il s'agit de bâtiments, locaux ou enceintes, qui ne sont pas répertoriés comme ERP, dont la fréquentation est nécessaire à la mise en place des activités du seul public qui y accède, sans que l'activité, organisée par un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS), ne s'y déroule forcément. Il peut s'agir d'un lieu de rendez-vous ou d'accueil, d'un lieu de stockage de matériel ou de produits.

À propos du Passe vaccinal : <https://www.gouvernement.fr/le-pass-vaccinal-mode-d-emploi>

À propos du Passe sanitaire : <https://www.gouvernement.fr/les-differences-entre-le-pass-sanitaire-et-le-pass-vaccinal>

0 800 130 000

PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION

Majeurs et mineurs de 16 ans et plus dont sportifs de haut niveau et sportifs professionnels	Obligation du Passe vaccinal en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public. Jusqu'au 1 ^{er} février 2022 inclus, les organisateurs des épreuves sportives de masse rassemblant plusieurs milliers de participants en simultané doivent empêcher tout rassemblement statique de plus de 5 000 personnes et exiger le respect d'une distanciation d'un mètre avec port du masque jusqu'au départ des sportifs (mise en place de vagues de départ, zones délimitées avant le départ). Toutes pratiques autorisées. À partir du 2 février 2022, ces jauges ne sont plus applicables.
Mineurs de 12 à 15 ans (inclus)	Le Passe sanitaire doit être présenté pour l'accès des ERP X et PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public.
Mineurs de - de 12 ans	Aucun Passe sanitaire n'est pas à présenter. Les protocoles sanitaires doivent être respectés.

SPORT SCOLAIRE

Mineurs et majeurs	Aucun Passe vaccinal ou sanitaire pour les élèves (majeurs ou mineurs) et leurs enseignants n'est à présenter dans tous les lieux d'enseignement de l'EPS habituels : piscines, gymnases... Les équipements sportifs peuvent être utilisés pour la pratique des activités physiques et sportives sur le temps scolaire. Toutefois, en janvier et février 2022, seules des activités de faible intensité compatibles avec le port du masque sont recommandées dans les espaces intérieurs compte tenu de la très forte circulation du virus. Les activités physiques et sportives en piscine couverte sont suspendues pour les écoliers. Pour les collégiens et les lycéens, il est recommandé de les reporter. https://www.education.gouv.fr/covid19-mesures-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees-modalites-pratiques-continuite-pedagogique-et-305467
--------------------	--

BÉNÉVOLES ET SALARIÉS ACCUEILLANT DU PUBLIC DANS LES ERP ET LES ÉVÉNEMENTS CONCERNÉS

Majeurs et mineurs de 16 ans et plus	Obligation de présentation du Passe vaccinal et du port du masque.
--------------------------------------	--

0 800 130 000



SPECTATEURS

Équipement extérieur (ERP PA),
Équipement intérieur (ERP X)
ou ERP de plein air éphémère

Présentation du Passe vaccinal et port du masque obligatoires dès la 1^{re} personne et respect des gestes barrières.

Jusqu'au 1^{er} février 2022 inclus, le nombre de personnes accueillies ne peut excéder 2 000 dans les établissements sportifs couverts et 5 000 dans les établissements de plein air. Jusqu'au 15 février, les spectateurs accueillis doivent avoir une place assise. L'organisateur fait respecter la distanciation physique entre les spectateurs selon les prescriptions en vigueur (loi et protocoles). Celles-ci prévoient une distance physique de 2 mètres en milieu clos et en extérieur lorsque le port du masque n'est pas possible. Une distanciation physique d'au moins un mètre doit être respecté en tout lieu et en toute circonstance.

À compter du 2 février 2022, il n'y aura plus de limitation de jauge spectateurs dans les ERP X ou PA, seul le port du masque reste obligatoire sauf pendant la pratique sportive.

VESTAIRES COLLECTIFS

Ouverts.

RESTAURATION, BUVETTE

Équipement extérieur (ERP PA),
Équipement intérieur (ERP X)
ou ERP de plein air éphémère

Jusqu'au 15 février inclus :

Dans les bars et restaurants ou espaces délimités assimilables intégrés dans des enceintes sportives, la consommation de nourriture et de boissons est autorisée si et seulement si elle est assise, servie par un professionnel de la restauration dans le respect du protocole HCR et se déroule avant ou après les rencontres.

Elle est interdite dans les autres établissements recevant du public, notamment dans les espaces culturels et sportifs (buvettes, hospitalités en loges...), lors des moments de convivialité, des réunions associatives, des réceptions diverses, etc.

Pour l'application du présent protocole la vente de boisson et d'alcool est interdite.

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/Protocole_sanitaire_HCB.pdf

À partir du 16 février, ces limitations de consommation sont levées ; la consommation de nourriture et de boisson est possible dans le respect des protocoles sanitaires.

VIE DÉMOCRATIQUE ASSOCIATIVE

Jusqu'au 31 juillet 2022, les réunions des associations (AG ou CA) peuvent se dérouler par visioconférence ou conférence téléphonique même sans disposition dans les statuts de l'association. Les décisions peuvent également être prises par voie de consultation écrite des membres, sous réserve qu'elles assurent la collégialité de la délibération.

L'application du protocole national en entreprise est préconisée pour ce qui relève des dispositions du droit commun : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protection-des-travailleurs/protocole-national-sante-securite-salaries>

DOCTRINE FRONTIÈRE

Retrouvez toutes les informations relatives aux déplacements internationaux des sportifs professionnels ou de haut niveau sur le site du ministère de l'Intérieur :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

Le déplacement des sportifs professionnels et des sportifs de haut niveau s'effectue dans le respect des protocoles en vigueur et des autorisations données par les pouvoirs publics.

**INFORMATIONS SECTION FOOT GEORGES SAND (CHÂTELLERAULT)**

SECTION FOOTBALL DEPARTEMENTALE

Collège George SAND

Châtellerault



⚽ **CONCOURS D'ADMISSION** ⚽

Concours Garçons CM2 / 6èmes : MERCREDI 30 MARS 2022
de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.

⚽ **CONCOURS D'ADMISSION** ⚽

Concours Garçons 5èmes / 4èmes : MERCREDI 06 AVRIL 2022
de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.

⚽ **CONCOURS D'ADMISSION** ⚽

Concours Filles CM2/6èmes/5èmes/4èmes : MERCREDI 13 AVRIL 2022
de 14h à 17h sur le stade proche du collège G. SAND.

⚽ **INSCRIPTION** ⚽

Les dossiers de candidature sont à retirer au :
Collège George SAND 11 rue Arthur Ranc

86100 CHATELLERAULT

ou sur le site du collège

<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-george-sand-chatellerault>

Tél : 05.49.21.15.97



PROLONGATION DU PASS'SPORT !



COMMUNIQUÉ PRESSE

Paris, le 19 novembre 2021

LE PASS'SPORT PROLONGÉ JUSQU'À FIN FÉVRIER 2022 ET ÉLARGI AUX ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP JUSQU'À 30 ANS

Le Gouvernement a créé en juin 2021 le Pass'Sport afin de favoriser l'inscription des jeunes dans les clubs sportifs et soutenir le secteur sportif associatif. Plus de 900 000 jeunes ont déjà bénéficié du Pass'Sport au sein de 43 000 associations sportives. Le cap du million de bénéficiaires sera franchi fin novembre 2021.

Ouvert aux jeunes de moins de 18 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), **le Pass'Sport est désormais élargi aux bénéficiaires de l'AAH de 16 à 30 ans. Le Gouvernement a également souhaité prolonger le dispositif jusqu'au 28 février 2022 afin de tenir compte de la saisonnalité de toutes les disciplines sportives, notamment les sports d'hiver et permettre à tous ceux qui n'avaient pas pris connaissance du dispositif à la rentrée d'en bénéficier.**

Véritable allocation de rentrée sportive financée par l'État, cette aide consiste en une réduction immédiate de 50€ sur le coût de l'inscription en club. Elle peut être utilisée, en complément des autres aides mises en place par les collectivités locales, auprès de toutes les associations sportives affiliées et, sur les territoires de la politique de la ville, auprès des associations sportives agréées, participant au dispositif.

Depuis son lancement, la Bretagne, les Pays de la Loire, l'Occitanie, la Nouvelle-Aquitaine et la Normandie sont en tête des régions où le Pass'Sport a été le plus utilisé au regard du nombre d'allocataires potentiels.

En valeur absolue, le top 5 des régions qui enregistrent le plus de Pass'Sport utilisés à ce jour est : Ile de France, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Hauts de France et Nouvelle Aquitaine.

Au niveau national, les jeunes bénéficiaires du Pass'Sport ont majoritairement plébiscité leur inscription dans des clubs de football, basket-ball, judo, gymnastique et tennis.

Inscrit au Projet de Loi de Finances 2022, le Pass'Sport est pérennisé au budget du Ministère chargé des Sports à hauteur de 100 millions d'euros.

Toutes les informations sur le Pass'Sport sur : www.sports.gouv.fr/pass-sport

Secrétariat Presse

Cabinet de la Ministre déléguée chargée des Sports

Tél : 01 40 45 90 15

Mél : sec.presse.sports@sports.gouv.fr



LISTE DES PROCHAINS WEBINAIRES FFF

Retrouvez l'ensemble des webinaires sur FFF.FR

<https://www.fff.fr/3-les-clubs/557-les-webinaires-de-la-fff.html>

ATTESTATION FFF POUR PASS'SPORT

Les clubs désirant obtenir une attestation d'affiliation FFF dans le cadre du Pass'Sport doivent se manifester par mail. L'attestation leur sera envoyé par retour de mail.

CONTACT ARS VIENNE

En cas de cas avéré positif et avant d'initier la moindre démarche (test), il vous faut contacter l'ARS de la Vienne, qui vous communiquera la procédure à suivre.

Mail : ars-dd86-alerte@ars.sante.fr

Téléphone : 05-49-44-83-53.



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE 13H, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche à 13h, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et l'astreinte au cas où un arbitre pourrait être remplacé.
Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

DATES ÉCOLES D'ARBITRAGE

VENDREDI 18 MARS – DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL
(en suspens contexte sanitaire)

FOOTINGS COLLECTIFS

Lundi 14 février 2022 – RDV devant le District de la Vienne (1 rue François Prat) à 19hrs

Mercredi 16 février 2022 – RDV devant le District de la Vienne (1 rue François Prat) à 19hrs

Vendredi 18 février 2022 – RDV devant le District de la Vienne (1 rue François Prat) à 19hrs

Jedi 03 mars 2022 – RDV devant le District de la Vienne (1 rue François Prat) à 19hrs

Mardi 08 mars 2022 – RDV devant le District de la Vienne (1 rue François Prat) à 19hrs

INSCRIPTIONS SUR DOODLE

ENQUÊTES

- CFA / DTA

Dans le cadre du plan Performances 2024, un groupe de travail sur le développement de l'arbitrage amateur a été mis en place par la FFF, via la DTA.

Ce groupe a décidé de réaliser une enquête auprès des arbitres en activité et des arbitres inactifs, c'est-à-dire, ceux qui n'ont pas renouvelé leur licence.

La FFF a envoyé un questionnaire aux licenciés arbitres de plus de 15 ans, ainsi qu'aux arbitres inactifs, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas repris de licence ces dernières années.

L'objectif de cette enquête est de déterminer les motivations à devenir arbitre et à le rester, ainsi que de connaître les raisons pour lesquelles un arbitre stoppe sa carrière.

La société Olbia, choisie par la FFF, se chargera d'analyser les résultats, en fonction de quoi le groupe de travail réfléchira sur les actions à mener pour le recrutement, la fidélisation et la valorisation de la fonction.



Afin d'optimiser cette enquête, nous vous demandons de répondre à cette enquête et à participer à ce travail qui nous permettra de déterminer tous ensemble les mesures les plus adéquates pour atteindre les objectifs fixés par la Fédération.

- **Ecoles d'arbitrage**

Devant le peu de participation aux écoles d'arbitrages organisé par le pôle formation de la CDA, une enquête de satisfaction sera menée prochainement afin d'en savoir plus sur les motivations des arbitres.

INFORMATION SECTION SPORTIVE ARBITRAGE À NIORT

Section Sportive Arbitrage de Niort

SAMEDI 5 MARS A 11H15

RÉUNION D'INFORMATION

Réunion en visio conférence

Pour y accéder, scanne le QR Code !

LYCÉE DE LA VENISE VERTE

FFF

LENIOR

Niort

Nous vous informons de l'ouverture des candidatures d'entrée à la Section Sportive Arbitrage du lycée de la Venise Verte à Niort pour la rentrée de septembre 2022.

Une réunion d'information aura lieu le samedi 5 Mars 2022 à 11h15 en visio conférence, vous pouvez y accéder en cliquant sur le lien suivant :

<https://us06web.zoom.us/j/88304300439?pwd=aUhHUFdOL21QV3VEamxyZ1BOVkozUT09>

Plaquette de présentation à retrouver en cliquant ici également : [PLAQUETTE 2022](#)



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



Liste des formations éducateurs dans le District 86



Type de formation	Volume	Lieu	Début	Fin	Horaires
Module U9	16H	à fixer	25/10/2021	26/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U11	16H	à fixer	28/10/2021	29/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U13	16H	à fixer	15/04/2022	16/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U17/U19	16H	à fixer	25/04/2022	26/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	11/02/2022	12/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	28/04/2022	29/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF1	32H	à fixer	14/02/2022	17/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF2	32H	à fixer	01/11/2021	04/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
CFF3	32H	à fixer	01/11/2021	04/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Projet associatif (Partie 1 CFF4)	16H	à fixer	29/11/2021	30/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Sportif et éducatif (Partie 2 CFF4)	16H	à fixer	10/01/2022	11/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation Santé Sécurité	32H	à fixer	04/01/2022	07/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Découverte GDB	16H	à fixer	15/10/2021	16/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF1	8H	à fixer	23/10/2021	23/10/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF2	8H	à fixer	25/03/2022	25/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF3	8H	à fixer	11/11/2021	11/11/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation continue BMF/BEF	16H	à fixer	23/08/2021	24/08/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Formation continue BMF/BEF	16H	à fixer	17/12/2021	18/12/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	14/12/2021	15/12/2021	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	18/01/2022	19/01/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	01/02/2022	02/02/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	08/03/2022	09/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	8H	à fixer	04/05/2022	04/05/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30

* La restauration et l'hébergement ne sont pas assurés

[TÉLÉCHARGEZ LA VERSION PDF](#)



BASICS

Les dernières versions des Basics sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

GUIDES DE REPRISE

Les dernières versions des guides de pratique sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.



COMITE de DIRECTION

PV N°8

Réunion du lundi 24 janvier 2022

Présidence : M. Stéphane BASQ

Présents : Mmes Béatrice MATHIEU - Maryse MOREAU - Sylvie TESSERAU

MM. Sébastien AUBINEAU - Christian DELCEL - Bruno DUPUIS - Daniel FRAUDEAU - Dominique GIRAUD - Daniel GUERIN - Patrice HERAULT - Laurent LARBALETTE - Eric MAIOROFF - Jean Louis OLIVIER - Jean Paul PEYNET - Christian SAVIGNY.

Assiste : Mme Adeline URANGA

Excusés : Mme Karine GAVOIS

MM. Jean Michel APERCE - Philippe BARRITAUULT - Serge BIBARD - Jacques DANTAN - Jean Michel GUILLET - Laurent ROHARD
MM. Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et François JOSSE (CTD DAP)

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le procès-verbal n° 7 du Comité de Direction du lundi 13 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

CIVILITES

Félicitations

Le Comité de Direction félicite :

- Agathe FELDEN retenue pour le stage de l'Equipe de France U17 Féminine du 24 au 27 janvier 2022 à Clairefontaine,

Condoléances

Le Comité de Direction présente ses sincères condoléances :

- à Jean François PORTIER, secrétaire du club de Migné Auxances, et sa famille suite au décès de son épouse,
- à la famille de M. Philippe BARRAULT, maire de Smarves,
- au club de Sèvres Anxaumont et à la famille de M. Bernard GUILLON, président fondateur du club,
- au club des Ormes et à la famille de Pascal PASCAULT dirigeant,
- au District des Deux Sèvres et à la famille de Dominique BOUDREAULT, secrétaire administrative
- à la famille de M. Serge DELAVALT, membre d'honneur du District de la Charente



Rétablissement

Le Comité de Direction souhaite un prompt rétablissement :

- à Serge BIBARD, Trésorier Général, qui rencontre actuellement des problèmes de santé. Nous lui souhaitons un bon rétablissement et un retour rapide parmi nous.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS du PRESIDENT

- Le Président Stéphane BASQ souhaite une très belle année aux membres du Comité et à leurs proches, une santé de fer sans oublier notre football amateur, qui connaît des difficultés conjoncturelles mises en lumière par la crise sanitaire due au COVID-19. Il espère de meilleurs jours et une fin des compétitions dans des conditions quasi normales.

Avec la pandémie, la situation est compliquée pour les clubs et il espère que les compétitions pourront aller à leur terme.

- **Action e-foot**

Le projet e-foot est présenté en détail aux membres du Comité de Direction. Ce projet sera le tout premier dans le Département de la Vienne. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Il sera organisé une compétition départementale e-foot dans la seconde partie de la saison 2021/2022.

Cette opération prévoit l'organisation d'un tournoi de jeux vidéo (1ère partie en ligne et finale en présentiel lors d'une manifestation du District) avec le concours de l'association ORKS. Trois vidéos seront également réalisées pour le lancement de cette action.

Les inscriptions seront possibles à partir de 16 ans, limitées à 64 participants à condition d'être licencié FFF. La compétition se déroulera le lundi soir, de mi-mars à juin, avec l'utilisation de la PS4.

A ce titre, plusieurs demandes de subvention ont été transmises :

- au F.D.V.A. qui a accordé 4 000€,
- au Conseil Départemental
- au Crédit Agricole, qui informé de cette action apportera également un soutien financier au District d'un montant de 5 000€.

Après discussion, le Comité émet à l'unanimité un avis favorable.

- **Partenariat – Mécénat – Sponsoring**

Le diaporama sur le développement du « partenariat – mécénat et sponsoring » est présenté par Jean- Paul PEYNET, vice-président en charge du partenariat, qui souhaite l'intégration de membres du Comité, ou cooptés dans cette commission. L'objectif est de trouver d'autres partenaires financiers.

- **Journée caritative**

Jean Paul PEYNET fait une présentation de l'organisation de cette journée festive. L'organisation d'un tel évènement exige de fixer les objectifs de la journée caritative. C'est une étape cruciale, la condition sine qua non pour sa réalisation et sa réussite. Il faudra mobiliser des volontaires, enrôler de nouveaux membres et contribuer au lancement. Cette journée ne pourrait donc s'organiser qu'au second semestre 2023.



➤ **Point sur les recrutements**

La commission Emploi a procédé aux recrutements au 3 janvier 2022 de :

- Coralie RENETEAU, assistante administrative,
- Yannick ROCHE, agent d'entretien polyvalent.

INFORMATIONS de la SECRETAIRE GENERALE

➤ **Situation des clubs**

La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine a procédé à la radiation des clubs suivants : Jaunay Futsal Club, Magné, St Gervais les 3 Clochers,

➤ **Point sur les licences au 23 janvier 2022**

Le District enregistre 16 276 licenciés au 23 janvier 2022 (15714 au 23/01/2021 et 17 184 au 23/01/2020).

Les catégories en augmentation de 2021 à 2022 concernent les licenciés du Football d'Animation (garçons et filles), des U14 à U19 et les animateurs/éducateurs.

La plus forte baisse est enregistrée chez les seniors F, les U16F à U18F, les U14F-U15F et les dirigeants.

➤ **Effectif Foot Loisirs** (amendes en cas de licences manquantes)

Conformément à la décision du Comité de Direction du lundi 13 décembre 2021, les clubs ne disposant pas du minimum de licences Foot Loisir, sont amendés de 5€ par licence manquante.

Clubs (11 licences obligatoires) :

Archigny Foot Loisirs => 0 licence, soit 11 licences manquantes = 55€

Sections (9 licences obligatoires) :

Bonnes => 6 licences, soit 3 licences manquantes = 30€

Châtelleraut Portugais => 0 licence, soit 9 licences manquantes = 45€

St Christophe => 1 licence, soit 8 licences manquantes = 40€

➤ **Cotisation membres indépendants**

Le District a enregistré le paiement de la cotisation membre individuel de M. Dominique CANTET.

➤ **Label Séniors LFNA**

32 clubs ont déposé un dossier Label Séniors LFNA. Après examen des différents critères :

- 3 clubs éligibles au niveau Espoir seront prochainement visités,
- 15 clubs sont informés par mail des points bloquants mais atteignables pour être éligibles au niveau Espoir et seront visités,
- et 14 clubs sont invités à mettre des actions en place dès cette saison pour une nouvelle étude de leur dossier la saison prochaine.



INTERVENTIONS DES MEMBRES DU COMITE

➤ **Maryse MOREAU**

Un club de Départemental 1 (Verrières) cumule 2 matchs de championnat et un match de Coupe en retard. Le Comité donne son accord pour que le match de Coupe soit reporté en semaine et ce avant le mercredi 16 mars 2022. Les 2 clubs doivent trouver une date pour jouer cette rencontre. Dans la négative, ils seront éliminés.

Un seul forfait a été enregistré en Challenge Marcel Renaudie.

➤ **Laurent LARBALETTE**

La ligue de Football Nouvelle-Aquitaine ayant demandé aux Districts de se positionner sur l'évolution des catégories féminines, les membres des commissions féminines du Pôle 79/86 se sont réunis le jeudi 20 janvier 2022 en présence des deux Présidents de District.

Le premier constat est le manque d'une offre de pratique de proximité et que seuls les clubs structurés peuvent engager des équipes à 11.

La demande du Pôle 79/86 est :

- d'organiser les compétitions à 11 et de ne pas casser les catégories U11F – U13F en laissant les clubs se positionner s'ils souhaitent évoluer au niveau supérieur,
- de limiter la participation à 3 licenciées U10F d'évoluer avec les U11F – U13F.

Le Comité de Direction donne son accord pour appliquer cette dernière proposition jusqu'à la fin de la saison.

➤ **Daniel GUERIN** informe les membres du Comité de la reprise du Critérium à 8 le jeudi 5 février 2022 et du forfait général du club de Blanzay.

➤ **Sébastien AUBINEAU** informe du report de la formation initiale de début janvier à Poitiers du 18 au 22 février 2022.

D'autre part une F.I.A. mineurs est prévue les 24 et 25 février 2022.

Un rappel des dates de formation initiale sera effectué auprès de tous les clubs en infraction avec le Statut de l'Arbitrage.

➤ **Patrice HERAULT** fait part de demande de clubs pour un éclairage en LED.

➤ **Bruno DUPUIS** signale le problème de comportement de spectateurs sur certains matchs et précise que les arbitres ne se sentent plus en sécurité.

➤ **Christian SAVIGNY,**

Pour la commission des jeunes

- Les matchs de la 1^{ère} phase non joués et sans enjeu, prévus en janvier 2023, ont été annulés,



- Les matchs Futsal pour le Challenge Fétis Lahitte n'ayant pas eu lieu en janvier 2022 compte tenu des conditions sanitaires, une réflexion est en cours pour définir les participants à ce challenge,
- Un championnat Foot à 8 en U15 a été organisé pour 4 équipes et depuis une équipe est forfait général et une autre équipe s'est inscrite en foot à 11,
- Une invitation à une réunion avec la commission des Jeunes va être adressé aux Présidents de Poitiers 3 Cités et Poitiers Beaulieu FC suite à plusieurs manquements administratifs.

Pour la commission technique

- Une détection U14 Filles a eu lieu en janvier 2022
 - Un rassemblement U14 Garçons est planifié en février 2022.
- **Eric MAIOROFF** précise la date de visite du Centre Technique de Clairefontaine le mercredi 4 mai 2022 et fait part d'une demande de prise en charge du déplacement par le District. Les membres du Comité n'y sont pas favorables.
- **Dominique GIRAUD** avait contacté les clubs et sections et Foot Loisirs pour la régularisation des licences, ce qui a permis de n'avoir que 4 clubs à amender pour des licences manquantes.

ACTIVITES REALISEES

Judi 18 novembre, 2, 9 et 16 décembre 2021

➤ **Modules U9 et U11 STAPS Poitiers au District**

10 présents : Mohammed BELARBI et Ayoub LAKHRISSE (Stade Poitevin FC), Lucas HAUTECOEUR (Vouillé) absent le 16 décembre, Clément LANDREAU (ACG Foot Sud 86), Kylian LECENES (Chanteloup Courlay Chapelle), Colin MECHINEAU (Venise Verte), Justinien QUARESMA (Thouars Foot 79), Lucas RICHARD (Montamisé), Clément SENECHAL (Buxerolles), Maxime TURBEAU (Verrières).

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF) les 9 et 16/12/2021
Jean Paul BLOT le 18/11/21
Jacques DANTAN le 18/11/21
François JOSSE (CTD DAP) les 2, 9 et 16/12/21
Tony RICHARD le 2/12/2021

Mardi 14 et mercredi 15 décembre 2021

➤ **Module U9 BPJEPS au District**



13 présents : Lenny ALOUANI et Renaud ALOUANI (Thénezay Peyratte Ferrière), Yousri AMAROUICHE (Angoulême Basseau), Léopold CHATEAU (Chauvigny), Edvina FUENTES (La Rochelle), Enzo GHELFI (Contres), Gaël GUIGNARD (Vasles), Paul LEBEAU (Jardres), Bastien MINET (Fontaine le Comte), Brandon NEVEUX (Jaunay Marigny), Victor PAGNOUX (Neuville), Mathéo QUEVAL (Colombiers), Alexandre SAMSON (Pays Mellois).

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean Paul BLOT, François JOSSE (CTD DAP) et Tony RICHARD

Vendredi 17 décembre 2021

➤ **Formation continue BMF/BEF au District**

22 présents : Arnaud AUGEREAU (Poitiers ASAC), Jean Pierre BERNARD (Ruffec), Jean Paul BLOT et Matthieu MOREAU (Mignaloux Beauvoir), Jérôme BOUFFEY (Ligugé), Julie BRUNET et Hasan CARTILLI (Stade Poitevin FC), David CHAMPALLOUX (Availles en Châtelleraut), Mickaël CHAMPEAUX (St Savin St Germain), Guillaume CHEVALIER (Oyré Dangé), Laurent CONSTANTIN (indépendant), Mamadou DIALLO (Etoile Maritime), Badr EL BRAHMI (Neuville), Guillaume FAVRELIERE (Fontaine le Comte), Sébastien GABILLAT (Lhonnaizé), Ludovic GUERINEAU (Pays Maixentais), Eric MAIOROFF (Cenon sur Vienne), Abdelaziz MASROUR (Poitiers 3 Cités), David PERRIN (Beaumont St Cyr), Yannick POUVREAU (Poitiers CEP 1892), Tony RICHARD (ASM), Grégory RUIZ (St Benoît),

2 absents excusés : Romain CROC (Beaumont St Cyr) et Emmanuel POUMEROULIE (Soyaux Charente)

1 absent non excusé : Sofyane AKHANNICH (Association culture sport).

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), François JOSSE (CTD DAP)

La deuxième journée de formation est reportée à une date à définir.

Mardi 4 au vendredi 7 janvier 2022

➤ **Formation module Santé et Sécurité au District**

9 présents : Jérôme ALBOUY (indépendant), Toufik BENCHENA (Sarlat Marcillac), Théo BOUZANS (Périgny), Emile BRUNET (Antran), Arnaud DECHAUME (Oyré Dangé), Anthony GABOREAU (Terves), Lucas GUERITAU (Jaunay Marigny), Gaël OBERS (AS Réthaise), Maxence PIN (Naintré),

3 absents non excusés : Romain CHARUAU (AS Réthaise), Cédric LEGRAND (St Séverin), Amine OUAHMANE (Fontenay le Fleury),

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), François JOSSE (CTD DAP)

Lundi 10 au mardi 11 janvier 2022

➤ **Formation module Projet Educatif et Sportif au District**



15 présents : Grégory BOUCHET (Nouaillé), Toufik BENCHENA (Sarlat Marcillac), Emile BRUNET (Antran), Yohann CHARRIER (SO Châtellerauld), Romain CHARUAU et Gaël OBERS (AS Réthaise), Arnaud DECHAUME (Oyré Dangé), Lucas GUERITAULT (Jaunay Marigny), Jean Michel GUILLET (St Maurice Gençay), Roland KABORE (Poitiers ASAC), Hervé KLEIN (Ligugé), Simon MEDERIC (St Varent Pierregeay), Maxence PIN et Louis TABIRY (Naintré), Baptiste SICOT (ACG Foot Sud 86),

2 absents non excusés : Cédric JOSEPH (Poitiers ASAC), Roland KABONGO KAPIAMBA (Poitiers 3 Cités),

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), François JOSSE (CTD DAP)

Mardi 18 au mercredi 19 janvier 2022

➤ **Formation module U11 BPJEPS (en visioconférence)**

13 présents : Lenny ALOUANI et Renaud ALOUANI (Thénezay Peyratte Ferrière), Yousri AMAROUCHE (Angoulême Basseau), Léopold CHATEAU (Chauvigny), Edvina FUENTES (La Rochelle), Enzo GHELFI (Contres), Gaël GUIGNARD (Vasles), Paul LEBEAU (Jardres), Bastien MINET (Fontaine le Comte), Brandon NEVEUX (Jaunay Marigny), Victor PAGNOUX (Neuville), Mathéo QUEVAL (Colombiers), Alexandre SAMSON (Pays Mellois).

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), François JOSSE (CTD DAP)

Prochain Comité le lundi 28 février 2022

Le Président

La Secrétaire Générale

Stéphane BASQ

Béatrice MATHIEU

COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 09 février 2022
Procès-verbal n° 22



Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Didier DANIEL, Gérard MOUSSAC, Jean - Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.
Excusé M. Éric MAIOROFF.

Approbation du PV n° 21 sans modification

RAPPEL DU PROTOCOLE COVID

Le report d'une rencontre peut être envisagé si le club justifie de :

- **4 cas positifs** pour les compétitions à **11**
- **3 cas positifs** pour les compétitions à **8**

Aucun report de match ne pourra être accepté lorsqu'il s'agit du Festival U13

Si le club ne peut apporter la justification des cas positifs comme mentionné ci-dessus, il sera alors considéré comme forfait.

- forfait amendé si aucune justification apportée
- forfait non amendé si justification d'au moins 1 cas positif.

Les tests doivent être datés de moins de 7 jours par rapport à la date du match.

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		5	17/10/21 Remis le 09/01/22	23701645	Poitiers 3 cités (1) / Ozon (1)		20/02/22
D1		13	11/12/21	23701703	Verrières (1) / Oyré Dangé (1)	Arrêté municipal	19/02/22 à 20h
D1		14	15/01/22	23701713	Rouillé (1) / Chasseneuil St Georges (1)		20/02/22
D1		14	15/01/22	23701715	Smarves Iteuil (1) / Verrières (1)	Décision de l'Arbitre	12/02/22 à 20h
D1		14	15/01/22	23701717	Oyré Dangé (1) / Ozon (1)	Arrêté municipal	12/02/22 à 20h
D1		15	22/01/22	23701721	Chasseneuil St Georges (1) / Fleuré (1)		12/02/22 à 20h
D1		15	22/01/22	23701726	Lusignan (1) / Usson L'Isle (1)		19/02/22 à 20h
D1		17	05/02/22	23701735	Verrières (1) / Fleuré (1)		16/04/22 à 20h
D2	A	13	06/02/22	23701996	Avanton (1) / Nord Vienne (1)		20/02/22
D2	B	12	30/01/22	23701869	St Julien l'Ars (1) / Leignes sur Fontaine (1)	Arrêté municipal	13/02/22
D2	B	13	05/02/22	23701878	Valdivienne (1) / ACG Foot Sud 86 (1)	Arrêté municipal	12/02/22 à 20h
D2	B	13	06/02/22	23701879	Sèvres Anxaumont (1) / St Benoît (2)	Arrêté municipal	13/02/22
D3	C	15	22/01/22	23758709	Nouaillé (2) / Lusignan(2)		19/02/22 à 20h
D3	C	16	30/01/22	23758717	Château Larcher (2) / Nouaillé (2)		13/02/22
D3	C	17	06/02/22	23758727	Fleuré (2) / Payroux Charroux Mauprévoir (1)		20/02/22



D4	B	13	06/02/22	23702261	Poitiers Gibauderie (2)	Bonneuil Matours / Archigny (1)		20/02/22
D4	B	17	27/03/22	23702284	Beaumont St Cyr (4)	Dissay (1)	Arrêté municipal sur annexe 2 et 2 rencontres sur le terrain Honneur	17/04/22
D4	C	12	30/01/22	23702385	Bonnes (1)	Jardres (1)		20/02/22
D4	C	12	30/01/22	23702387	Sèvres Anxaumont (2)	Availles en Châtelleraut (2)		20/02/22
D4	C	13	06/02/22	23702393	Availles en Châtelleraut (2)	Lavoux-Liniers (1)	Arrêté municipal	13/02/22
D5	B	13	06/02/22	23758024	Availles en Châtelleraut (3)	Bonneuil Matours / Archigny (2)	Arrêté municipal	20/02/22
D5	D	12	30/01/22	23758281	Jardres (2)	Saulgé (1)		20/02/22
D5	D	12	30/01/22	23758282	Savigny L'Evescault (1)	Jouhet Pindray (1)	Arrêté municipal	20/02/22
D5	D	12	29/01/22	23758283	Valdivienne (2)	Nouaillé (4)		19/02/22 à 20h
D5	D	13	06/02/22	23758291	Fleuré / St Julien l'Ars (3)	Jardres (2)		13/02/22
D5	E	13	06/02/22	23758422	Queaux Moussac (1)	Blanzay (1)		20/02/22
D5	F	13	06/02/22	23758555	Vouillé (2)	Croutelle (2)		20/02/22

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D1		12	30/01/22	23775492	La Chapelle Bâton (1)	Bressuire (2)		27/02/22
Fém D1		12	30/01/22	23775495	Valdivienne / Chauvigny (1)	Migné Auxances (1)	Arrêté municipal	27/02/22
Fém D1		12	30/01/22	23775496	Fontaine le Comte (1)	Montmorillon (2)		27/02/22
Fém D2		8	06/02/22	23801415	Vicq sur Gartempe (1)	Dissay (1)		27/02/22
Fém D3		1	30/01/22	24302376	Smarves Iteuil (1)	Vrines (1)		27/02/22

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de COUPES ou CHALLENGES REMIS

Coupe ou Challenge	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Coupe Louis David	3	09/01/22	24251989		Chauvigny (3)	Verrières (1)	Arrêté municipal	Mercredi 02/03/22 à 20h à Verrières
	3	09/01/22	24251996		Leignes sur Fontaine (1)	Fleuré (1)	Arrêté municipal	20/02/22
Challenge des Réserves	2	08/01/22	24129837		Adriers / Le Vigeant (2)	ACG Foot Sud 86 (2)	Décision de l'Arbitre	20/02/22 Terrain du Vigeant
	2	09/01/22	24129842		Brion St Secondin (2)	Verrières (2)	Arrêté municipal	20/02/22
	2	09/01/22	24129844		Château Larcher (2)	Fontaine le Comte (3)	Arrêté municipal	20/02/22
	2	08/01/22	24129867		Rouillé (2)	Poitiers 3 cités (2)		19/02/22 à 20h
Challenge Marcel Renaudie	A	2	30/01/22	24274934	Moncontour / ASM (2)	Samarçolles / Mouterre Silly (2)		20/02/22
	C	2	30/01/22	24274994	Nalliers (2)	Vallée du Salleron (2)	Arrêté municipal	20/02/22
	C	2	30/01/22	24274995	Savigny L'Evescault (2)	Villeneuve (2)	Arrêté municipal	20/02/22 à 13h15
	D	2	30/01/22	24275025	St Maurice Gençay (2)	Brion St Secondin (4)		19/02/22 à 20h

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de COUPES et CHALLENGES MASCULINS A REJOUER

Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le
Coupe Louis David	3	09/01/22	24252007	Poitiers Gibauderie (1)	St Julien L'Ars (1)	Réserve Technique	20/02/22



RAPPEL IMPORTANT

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

Sur les scores, les réserves d'avant match, observations d'après match, les avertissements, les remplacements et joueurs ou joueuses blessés

ARRÊTES MUNICIPALES

Availles-en-Châtelleraut (du 03/02/22 au 07/02/22), Beaumont St Cyr (Terrain Brémaud 2 à compter du 07/12/21 et jusqu'à abrogation), Saint Julien l'Ars (du 04/02/22 au 07/02/22), Sèvres-Anxaumont (du 01/02/22 au 07/02/22) et Valdivienne (du 05/02/22 au 06/02/22).

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur (se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86	Jouhet Pindray	Poitiers Asac
Antran	L'Envigne	Poitiers Beaulieu FC
Availles en Châtelleraut	Latillé	Poitiers Cep
Avanton	Leigné sur Usseau	Poitiers Gibauderie
Beaumont St Cyr	Ligugé	Poitiers Portugais
Boivre	Loudun	Samarçolles
Bonneuil Matours / Archigny	Lusignan	Sillars
Brion St Secondin	Mignaloux Beauvoir	Smarves Iteuil
Buxerolles	Migné Auxances	St Benoît
Cenon / Vouneuil	Mirebeau	St Léger de Montbrillais
Cernay St Genest	Montamisé	St Savin St Germain
Château Larcher	Montmorillon	Stade Poitevin
Châtelleraut SO	Naintré	Usson l'Isle
Chauvigny	Neuville	Valence en Poitou – Couhé
Civaux	Nieuil l'Espoir	Verrières
Coussay en Mirebeau	Nord Vienne	Villeneuve Chauvigny
Coussay les Bois	Nouaillé Maupertuis	Vivonne
Fontaine le Comte	Ozon	Vouillé
GJ VVM Chauvigny	Poitiers 3 cités	Vouneuil sur Vienne
Jardres		

DEPARTEMENTAL 1

Match n° 23701733 : Chasseneuil St Georges (1) – Lusignan (1) du 29/01/22

Feuille de match informatisée ou papier non reçue, à ce jour.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Jean-Pierre LECOMTE (04/02/22 à 18h27) fournissant les renseignements demandés

Envoi tardif de la FMI (08/02/22 à 10h29)

Dossier classé.



Match n° 23701735 : Verrières (1) – Fleuré (1) du 05/02/22

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants) dans les clubs de Fleuré, la rencontre en rubrique est reportée au plus tard le samedi 16/04/22.

Compte tenu du nombre de matchs remis pour les deux équipes, la Commission n'a plus d'autre date pour fixer la rencontre. Les deux clubs peuvent trouver un accord pour jouer ce match en semaine avant le 16/04/22 (week-end de Pâques).

DEPARTEMENTAL 2

Match n° 23701996 : Avanton (1) – Nord Vienne (1) en poule A du 06/02/22

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants) dans les clubs de Nord Vienne, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 20/02/22

Match n° 23701998 : Neuville (3) – Availles-en-Châtellerault (1) en poule A du 06/02/22

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Match n° 23701878 : Valdivienne (1) – ACG Foot Sud 86 (1) en poule B du 05/02/22

En raison d'un arrêté municipal sur les terrains de Valdivienne, la rencontre en rubrique est reportée au samedi 12/02/22.

Match n° 23701879 : Sèvres-Anxaumont (1) – St Benoît (2) en poule B du 06/02/22

En raison d'un arrêté municipal sur les terrains de Sèvres-Anxaumont, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 13/02/22.

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 23703116 : Naintré (2) – Poitiers Gibauderie (1) en poule B du 05/02/22

Réserve technique posée à la 77^{ème} minute de la rencontre par l'équipe de Poitiers Gibauderie (1).

Dossier transmis à la Commission de District d'Arbitrage.

Dossier en instance.

Match n° 23758727 : Fleuré (2) – Payroux Charroux Mauprévoir (1) en poule C du 06/02/22

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants) dans les clubs de Fleuré, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 20/02/22

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 23702260 : Ozon (2) – Cenon / Vouneuil (1) en poule B du 06/02/22

FMI non utilisée pour licences non trouvées sur la tablette.

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

Match n° 23702261 : Poitiers Gibauderie (2) – Bonneuil Matours / Archigny (1) en poule B du 06/02/22

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants) dans les clubs de Bonneuil Matours et Archigny, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 20/02/22.

Match n° 23702262 : Beaumont St Cyr (4) – Naintré (3) en poule B du 06/02/22.

Courriel de confirmation de réserve du club de Beaumont St Cyr (06/02/22 à 23h33)

Réserve sur la qualification et/ou la participation des joueurs Jordan DA SILVA MOREIRA, Vincent PHILIPPONNEAU, Morgan GUILLAUME, Léo CAILLEAU, Jean Bastien MAITRE, Kevin RENAUD, Mathieu DUPAS, Kevin BERTRAND, Mathieu FICHET, Julien CHARTIER, Christopher STEPAS, Sylvain WINE, Bakary COULIBALY, Olivier TRANCHEMER du club de Naintré pour le motif suivant : les joueurs Jordan DA SILVA MOREIRA, Vincent PHILIPPONNEAU, Morgan GUILLAUME, Léo CAILLEAU, Jean Bastien MAITRE, Kevin RENAUD, Mathieu DUPAS, Kevin BERTRAND, Mathieu FICHET, Julien CHARTIER, Christopher STEPAS, Sylvain WINE, Bakary COULIBALY, Olivier TRANCHEMER participent à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des feuilles de matchs des équipes supérieures du club de Naintré à



savoir : Chauray (2) – Naintré (1) en Régional 2 poule A du 05/02/22 et Naintré 2 – Poitiers Gibauderie (1) du 05/02/22 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé aux derniers matchs des équipes supérieures susnommées.

Considérant que le joueur Jean Bastien MAITRE est bien inscrit sur la feuille de match de la rencontre Chauray (2) – Naintré (1) en Régional 2 poule A du 05/02/22 mais n'y a pas participé.

Considérant que l'équipe **de Naintré (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 151 des RG de la FFF.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match. Les droits de réserve (38€) seront débités au club de Beaumont St Cyr.

Dossier classé.

Match n° 23702263 : Dissay (1) - Poitiers 3 cités (3) en poule B du 06/02/22

Match non joué suite au contrôle du pass vaccinal des joueurs de Poitiers 3 cités.

Selon le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, l'équipe de Dissay (1) a refusé de jouer le match avec la présence des joueurs n'ayant pas leur pass vaccinal valide. Il est également indiqué le refus de l'équipe de Poitiers 3 cités (3) de jouer le match dans ces conditions.

Match perdu par pénalité à l'équipe de Poitiers 3 cités (3) (avec déplacement)

Les frais de déplacement de l'arbitre M. Nicolas RICROS (33.68€) sont à la charge du club de Poitiers 3 cités.

Dossier classé.

Match n° 23702284 : Beaumont St Cyr (4) – Dissay (1) en poule B du 27/03/22.

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain annexe 2 de Beaumont St Cyr et de la fixation de 2 matchs sur le terrain Honneur, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 17/04/22.

Match n° 23702391 : Poitiers Portugais (1) – Bonnes (1) en poule C du 06/02/22

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Match n° 23702392 : Jardres (1) – Sèvres Anxaumont (2) en poule C du 06/02/22

Courriel de confirmation de réserve du club de Jardres (06/02/22 à 22h54)

Réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Sèvres Anxaumont, pour le motif suivant : des joueurs du club de Sèvres Anxaumont sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre ACG Foot Sud 86 (1) - Sèvres Anxaumont (1) en Départemental 2 poule B du 29/01/22 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé au dernier match de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe **de Sèvres Anxaumont (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2 des RG de la LFNA.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de réserve (38€) seront débités au club de Jardres.

Dossier classé.

Match n° 23702394 : Nalliers (1) – Vicq sur Gartempe (2) en poule C du 06/02/22

Courriel de confirmation de réserve du club de Nalliers (06/02/22 à 19h01)

Réserve pour le motif suivant : participation de l'ensemble des joueurs en équipe supérieure à la dernière rencontre officielle celle-ci ne jouant pas ce week-end.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre : Nouaillé (1) – Vicq sur Gartempe (1) en Championnat Régional 3 poule B du 29/02/22, dernière rencontre officielle de l'équipe de Vicq sur Gartempe (1) que les joueurs Loïc JOUBERT (licence n° 2544504013), Benjamin HAMON (licence n° 2546075228) et Axel PAILLARD (licence n° 2546078785) inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ont participé au dernier match de l'équipe supérieure.

Considérant que les joueurs en question étaient tous âgés de moins de 23 ans au 1^{er} juillet de la saison en cours et qu'ils sont entrés en jeu respectivement pour les deux premiers nommés à la 53^{ème} et pour le troisième à la 82^{ème} minute du dernier match de l'équipe supérieure.

Considérant que les joueurs en cause pouvaient participer à la rencontre en rubrique et que l'équipe de **Vicq sur Gartempe (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.B.2 des RG de la LFNA.



Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.
Les droits de réserve (38€) seront débités au club de Nalliers.

Dossier classé.

NB : la Commission conseille au club d'utiliser les réserves enregistrées sur la tablette.

Match n° 23702393 : Availles en Châtelleraut (2) – Lavoux Liniers (1) en poule C du 06/02/22

En raison d'un arrêté municipal sur les terrains d'Availles en Châtelleraut, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 13/02/22.

Match n° 23702526 : ACG Foot Sud 86 (3) – Brion St Secondin (3) en poule D du 05/02/22

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe d'ACG Foot Sud 86 (3) d'un joueur (licence n° 2544050885) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club d'ACG Foot Sud 86 lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 23 février 2022**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 23702658 : Poitiers Beaulieu ES (1) – Poitiers Cep (2) en poule E du 06/02/22.

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. Jacques AUGIS donnant les informations du match (les avertissements, le score)

La Commission demande aux deux clubs à recevoir avant le **mercredi 16 février 2022** :

- Le score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom du délégué
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance.

Match n° 23702659 : St Benoît (3) – Boivre (2) en poule E du 06/02/22.

Courriel de confirmation de réserve du club de Boivre (06/02/22 à 18h26)

Réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de St Benoît, pour le motif suivant : des joueurs du club de St Benoît sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de St Benoît (1) qui jouait le même week-end n'est pas concernée par la réserve.

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre : St Benoît (2) – Valence en Poitou OC (1) en Départemental 2 poule B du 29/01/22 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé au dernier match de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe **de St Benoît (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2 des RG de la LFNA.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de réserve (38€) seront débités au club de Boivre.

Dossier classé.



DEPARTEMENTAL 5

Match n° 23757886 : L'Envigne (3) – Mirebeau (2) en poule A du 30/01/22

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 21 du 02/02/22, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de L'Envigne (3) d'un joueur (licence n° 1129338325) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de L'Envigne a été informé et a formulé ses observations (04/02/22 à 19h03).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 15 du 22/12/21) pour un (1) match de suspension (3^{ème} avertissement) à compter du 27/12/21 et que l'équipe de L'Envigne (3) évoluant en Départemental 5 poule A n'a effectivement joué aucun match depuis le 27/12/21.

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de L'Envigne (3) pour en donner le gain à l'équipe de Mirebeau (2) avec 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 38 €) seront débités au club de L'Envigne.

Dossier classé.

Match n° 23757896 : St Léger de Montbrillais (2) – Beuxes (1) en poule A du 27/02/22

Demande du club de Beuxes (courriel du 07/02/22 à 18h25) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 23758023 : Antran (3) – Cenon / Vouneuil (3) en poule B du 06/02/22

Courriel du club de Cenon (06/02/22 à 11h10) signalant le forfait de son équipe

2^{ème} forfait de Cenon/Vouneuil (3) (sans déplacement)

Amende de 31€ pour le club de Cenon

Match n° 23758024 : Availles en Châtellerault (3) – Bonneuil Matours / Archigny (2) en poule B du 06/02/22

En raison d'un arrêté municipal sur les terrains d'Availles en Châtellerault, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 20/02/22.

Match n° 23758025 : Lavoux-Liniers (2) – Thuré Besse (2) en poule B du 06/02/22.

Courriel de confirmation de réserve du club de Thuré Besse (06/02/22 à 21h50)

Réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Lavoux-Liniers, pour le motif suivant : des joueurs du club de Lavoux-Liniers sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre Lavoux-Liniers (1) - Nalliers (1) en Départemental 4 poule C du 30/01/22 qu'un joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique, Soufiani MOUHIDINI (licence n° 1192413418), a participé au dernier match de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe **de Lavoux-Liniers (2) est en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2 des RG de la LFNA.

Par ces motifs dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Lavoux-Liniers (2) pour en donner le gain à l'équipe de Thuré Besse (2) avec 3 buts à 0.

Les droits de réserve (38€) seront débités au club de Lavoux-Liniers.

Dossier classé.

**Match n° 23758027 : Les Roches La Villedieu (1) – Avanton (2) en poule B du 06/02/22.**

Confirmation de réserve du club de Les Roches La Villedieu (09/02/22 à 09h39)

Rappel de l'article 186.1 et 2 des RG de la FFF :

1. Les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle, ou sinon déclarée sur Footclubs, du club, adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée. A la demande de la Commission compétente, le club à l'origine de la procédure devra être en mesure de produire un accusé de réception de son envoi. Le droit de confirmation est automatiquement débité du compte du club réclamant. Il est fixé en annexe 5 pour les compétitions nationales et par les Ligues et les Districts pour leurs compétitions.

2. Le non-respect des formalités relatives à la formulation des réserves et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité.

La réserve ne figure pas au verso de la feuille de match informatisée.

Même si elle avait été inscrite sur la FMI, la réserve n'a pas été confirmée dans le délai imparti et est donc irrecevable.

Dossier classé.

Pour information : aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé au dernier match de l'équipe d'Avanton (1) à savoir : Cernay St Genest (1) – Avanton (1) en Départemental 2 poule A du 30/01/22.

Match n° 237581571 : Oyré Dangé (3) – Leigné sur Usseau (2) en poule C du 06/02/22

Courriel du club de Leigné sur Usseau (06/02/22 à 10h59) signalant le forfait de son équipe 2^{ème} forfait de Leigné sur Usseau (2) (sans déplacement)

Amende de 31€ pour le club de Leigné sur Usseau

Match n° 23758290 : Sillars (1) – Vallée du Salleron (1) en poule D du 05/02/22

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Match n° 23758291 : Fleuré / St Julien l'Ars (3) – Jardres (2) en poule D du 06/02/22

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants) dans le club de Fleuré, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 13/02/22.

Match n° 23758413 : Vernon (1) – Sommières St Romain (2) en poule E du 30/01/22

Courriel du club de Vernon (30/01/22 à 21h06) signalant un problème de tablette.

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

Match n° 23758422 : Queaux Moussac (1) – Blanzay (1) en poule E du 06/02/22

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants) dans le club de Blanzay, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 20/02/22.

Match n° 23758423 : Usson L'Isle (2) - Vernon (1) en poule E du 06/02/22

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Match n° 23758426 : Poitiers Beaulieu (1) – Valence en Poitou Couhé (1) en poule E du 27/02/22

Demande du club de Valence en Poitou Couhé (courriel du 07/02/22 à 07h08) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 23758555 : Vouillé (2) – Croutelle (2) en poule F du 06/02/22

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants) dans le club de Croutelle, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 20/02/22.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 23801415 : Vicq sur Gartempe (1) – Dissay (1) du 06/02/22

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants) dans le club de Vicq sur Gartempe, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 27/02/22.



CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 3

Match n° 24302376 : Smarves Iteuil (1) – Vrines (1) en poule A du 30/01/22

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants) dans le club de Vrines, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 27/02/22.

NB : la Commission rappelle aux clubs que la compétition à 11 est gérée par le District de la Vienne et que ce dernier doit être informé en priorité.

Match n° 24302380 : Vrines (1) – Vrères St Léger (1) en poule A du 06/02/22

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Match n° 24302348 : Valdivienne / Chauvigny (2) – Dissay (2) en poule B du 06/02/22

Réclamation du club de Dissay (08/02/22 à 11h39)

La Commission, prend connaissance du courriel de réclamation pour la dire recevable en la forme.

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer l'entente Valdivienne / Chauvigny (copie du courriel) lequel peut formuler ses observations avant la date du 23/02/22 terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 24302349 : St Varent / Airvault (1) – Neuville (1) en poule B du 06/02/22

Courriel du club de Neuville (05/02/22 à 11h43) signalant le forfait de son équipe

1^{er} forfait de l'équipe de Neuville (1) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Neuville

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Rappels importants :

Les reports de matchs ne sont pas autorisés

L'utilisation de la FMI est obligatoire

L'horaire et la date officiels des rencontres sont le samedi à 15h et en cas de lever de rideau à 13h30.

Toute demande de modification doit être faite sur Foot clubs, acceptée par le club adverse et validée par le District.

Décision du Comité de Direction du 24/01/22 en accord avec le District des Deux Sèvres.

Par dérogation, à compter de ce jour, 3 U10 au maximum seront autorisées par feuille de match, elles pourront être inscrites sur la FMI.

Match n° 24288732 : Stade Poitevin (1) – Poitiers 3 cités (1) en poule A du 05/02/22.

Feuille de match papier reçue.

Match n° 24288766 : Parthenay Viennay (1) - Niort St Florent (2) en poule B du 12/02/22.

Match avancé au mercredi 09/02/22 à 18h.

NB : la Commission rappelle aux clubs que la compétition U11/U13 est gérée par le District de la Vienne et que ce dernier doit être informé en priorité.

Match n° 24288792 : Autize Orée (1) – Châtellerault SO (1) en poule C du 05/02/22.

Feuille de match papier non reçue à ce jour.



Match n° 24288797 : Neuville / Migné (1) – Autize Orée (1) en poule C du 12/02/22.

Demande du club de Autize Orée pour repousser la rencontre.

La Commission ne peut accepter ce report.

Match n° 24302585 : Val de Boutonne / St Romans (1) – FC Boutonnais (1) en poule D du 05/02/22

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Match n° 24302586 : Cherveux (1) – Lusignan (2) en poule D du 05/02/22

Courriel du club de Cherveux (04/02/22 à 20h46) signalant le forfait de son équipe

1^{er} forfait de l'équipe de Cherveux (1) (sans déplacement de Lusignan (2))

Amende de 10€ au club de Cherveux

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 24251989 : Chauvigny (3) – Verrières (1) du 09/01/22

Matches remis suite à des arrêtés municipaux sur les terrains de Chauvigny et Verrières.

Courriels des clubs de Verrières (07/02/22 à 09h10) et Chauvigny (07/02/22 à 18h27) informant d'un accord trouvé pour jouer la rencontre le mercredi 02/03/22 à 20h sur le terrain de Verrières.

COUPE TASSIN

- Courriel du club de Buxerolles (05/02/22 à 10h58) qui souhaite engager son équipe réserve dans la compétition.

COUPE TASSIN : 1^{er} tour À jouer au plus tard le 20/03/22

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
1	ANTRAN (1)	R3 B	CHAUVIGNY (2)	R2 B	
2	CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (1)	R3 B	MIGNALOUX BEAUVOIR (1)	R2 B	
3	LIGUGE (1)	R2 B	FONTAINE LE COMTE (1)	R3 B	
4	MIGNE AUXANCES (1)	R2 A	CHÂTELLERAULT SO (2)	R3 A	
5	NAINTRE (1)	R2 A	LIGUGE (2)	R3 B	
6	NIEUIL L'ESPOIR (1)	R3 A	VICQ SUR GARTEMPE (1)	R3 B	
7	NOUAILLE (1)	R3 B	NEUVILLE (2)	R3 A	
8	ST BENOÎT (1)	R3 B	BUXEROLLES (2)	R3 A	

Organisation du 1^{er} tour: 16 équipes

16 équipes de Régional 3 et 2

2 équipes sont exemptées du 1^{er} tour : Beaumont St Cyr (1) et St Savin St Germain (1)

Soit un nombre de matches au 1er tour de 8

La commission procède au tirage au sort intégral.



Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :

2ème tour : le 16/17 avril 2022, 5 matchs

8 vainqueurs du 1^{er} tour

2 exempts du 1^{er} tour

1/4 de finale: le 21/22 mai 2022

5 vainqueurs du 2ème tour

3 équipes de Régional 1

1/2 finales : le 28/29 mai 2022

Finale : le 11/12 juin 2022

CHALLENGE des RÉSERVES

CHALLENGE des RÉSERVES : 1/16 de Finale le 20/03/22

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
45	ACG FOOT SUD 86 (2)	D3C	BRION - ST SECONDIN (2)	D3C	
	ADRIERS / LE VIGEANT (2)	D5E	VERRIÈRES (2)	D4D	
46	ASM FC (2)	D5A	L'ENVIGNE (2)	D4A	
47	BEAUMONT ST CYR (3)	D3B	SÈVRES ANXAUMONT (2)	D4C	
48	BOIVRE (2)	D4E	MIGNALOUX BEAUVOIR (3)	D4E	
49	CHÂTELLERAULT SO (4)	D5C	OYRE DANGE (2)	D3A	
50	CROUTELLE (2)	D5F	DISSAY (2)	D5B	
51	LA PALLU (2)	D4E	LOUDUN (2)	D5A	
52	LUSIGNAN (2)	D3C	CHÂTEAU LARCHER (2)	D3C	
			FONTAINE LE COMTE (3)	D4E	
53	MIREBEAU (2)	D5A	BIARD (2)	D4E	
54	NOUAILLE (3)	D4E	POITIERS GIBAUDERIE (2)	D4B	
55	OZON (2)	D4B	AVAILLES en CHATEL (2)	D4C	
56	POITIERS 3 CITES (2)	D3C	ST BENOÎT (3)	D4E	
	ROUILLE (2)	D4D			
57	SMARVES - ITEUIL (2)	D5F	FLEURE (2)	D3C	
58	ST LÉGER DE MONTBRILLAIS (2)	D5A	JAUNAY MARIGNY (2)	D3B	
59	VICQ SUR GARTEMPE (3)	D5A	MONTAMISE (2)	D4B	
60	VOUNEUIL BERUGES (2)	D4E	VALDIVIENNE (2)	D5D	

Organisation des 1/16èmes de finale du CHR : 32 équipes

32 équipes vainqueurs du 2ème tour

Soit un nombre de matches au 4ème tour de 16

La commission constitue 2 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

**Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :**

1/8 de finale: le 07/08 mai 2022

1/4 de finale: le 21/22 mai 2022

1/2 finales : le 28/29 mai 2022

Finale : le 11 ou 12 juin 2022

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE**Match n° 24274935 : Orches (1) – St Christophe (2) en poule A du 30/01/22**

Courriel du club d'Orches (31/01/22 à 10h30) signalant un problème informatique pour l'équipe de St Christophe (2).

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Match n° 24274937 : St Christophe 86 (2) – Loudun / Ceaux la Roche (3) en poule A du 06/02/22.

Courriel du club de Loudun (06/02/22 à 10h20) signalant le forfait de son équipe

1^{er} forfait de Loudun / Ceaux La Roche (3) (sans déplacement)

Amende de 15€ pour le club de Loudun

Match n° 24274967 : Colombiers (2) – Thuré Besse (3) en poule B du 06/02/22.

Courriel du club de Thuré Besse (05/02/22 à 11h22) signalant le forfait de son équipe

1^{er} forfait de Thuré Besse (3) (sans déplacement)

Amende de 15€ pour le club de Thuré Besse

Match n° 24274968 : Vellèches (1) – Ouzilly / Cernay St Genest (2) en poule B du 06/02/22.

Courriel du club d'Ouzilly (04/02/22 à 12h27) signalant le forfait de l'équipe de Vellèches

2^{ème} forfait de Vellèches (1) (sans déplacement)

Amende de 15€ pour le club de Vellèches

Match n° 24274996 : Vallée du Salleron (2) – Savigny L'Evescault (2) en poule C du 06/02/22.

Courriel du club de Savigny L'Evescault (05/02/22 à 13h15) signalant le forfait de son équipe

2^{ème} forfait de Savigny L'Evescault (2) (sans déplacement)

Amende de 15€ pour le club de Savigny L'Evescault

Match n° 24274998 : St Savin St Germain (3) – Nalliers (2) en poule C du 06/02/22.

Courriel du club de St Savin St Germain (05/02/22 à 11h50) signalant le forfait de son équipe

2^{ème} forfait de St Savin St Germain (3) (sans déplacement de Nalliers (2))

Amende de 15€ pour le club de St Savin St Germain

Match n° 24275026 : Brion St Secondin (4) – Payroux Charroux Mauprévoir (3) en poule D du 06/02/22.

Courriel du club de Brion St Secondin (04/02/22 à 19h25) signalant le forfait de son équipe

1^{er} forfait de Brion St Secondin (4) (sans déplacement de Payroux Charroux Mauprévoir (3))

Compte tenu du jour et de l'heure de l'envoi du courriel (vendredi 04/02/22 à 19h25), la commission ne percevra pas d'amende pour forfait

Match n° 24275027 : St Saviol (2) – St Saviol / Limalonges / Savigné (3) en poule D du 06/02/22.

Courriel du club de St Saviol (07/02/22 à 07h51) signalant un problème au moment de préparer la rencontre sur la tablette.

Feuille de match papier reçue.

Match n° 24275056 : Quinçay (2) – Vouneuil Béruges (4) en poule E du 06/02/22.

Courriel du club de Vouneuil Béruges (04/02/22 à 13h23) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de Vouneuil Béruges (4) (sans déplacement)

Compte tenu du jour et de l'heure de l'envoi du courriel (vendredi 04/02/22 à 13h23), la commission ne percevra pas d'amende pour forfait



RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 23769793 : la Pallu (1) – Châtelleraut Portugais (2) en Départemental 3 poule A du 06/02/22.
- Match n° 23702264 : Ingrandes / Antoigné (2) – Châtelleraut Portugais (3) en Départemental 4 poule B du 05/02/22.
- Match n° 23758155 : Buxeuil (1) – Pleumartin La Roche Posay (2) en Départemental 5 poule B du 06/02/22.

ENTENTES

Entente entre équipes :

Loudun / ASM / Nord Vienne (1) et (2) en U11 / U13 Féminines

DIVERS

Courriels des clubs d'Avanton et Châtelleraut SO :

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs d'Availles Limouzine, Neuville et St Benoît :

Pris note

Courriel du club de Beaumont St Cyr :

Nécessaire fait.

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 24€

Rencontre du 29/01/22

Match n° 23701733 : Chasseneuil St Georges (1) – Lusignan (1) en Départemental 1
le 08/02/22 à 10h29

Rencontre du 05/02/22

Match n° 23702525 : St Maurice Gençay (1) – Verrières (2) en Départemental 4 poule D
le 09/02/22 à 16h38

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

**Prochaine réunion : sur convocation.
La présidente, Maryse MOREAU.
Le secrétaire, François PAIREMAURE.**



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 10 Février 2022
Procès-verbal n° 12

Président M. Philippe BARRITAULT
Présents Mmes Emilie AURY (réunion préparatoire du mercredi), Chantal PINTAULT, Sylvie TESSEREAU, Sandrine VERMOND - MM. Jean-Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY
Excusée : Mme Charlotte THEBAULT-PADELLEC,

Approbation du PV n° 11 sans modification

RAPPEL PROTOCOLE COVID

- Le report d'une rencontre peut être envisagé si le club justifie de :
 - 4 cas positifs pour les compétitions à 11
 - 3 cas positifs pour les compétitions à 8
- Aucun report de match ne pourra être accepté lorsqu'il s'agit d'un plateau (U11 - Festifoot U13 – Dansac U13)
- Si le club ne peut pas apporter la justification des cas positifs comme mentionnés ci-dessus, il sera alors considéré comme forfait.
 - forfait amendé si aucune justification apportée
 - forfait non amendé si justification d'au moins 1 cas positif

Les tests doivent être datés de moins de 7 jours par rapport à la date du match

MATCHS REMIS

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS									
Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U17/U18	D1	/	1	05/02/22	24308230	Jaunay Marigny (1)	La Pallu/Cernay-St Genest (1)	Cas COVID	26/02/22
U17/U18	D2	B	1	05/02/22	24308275	Gj Foot Sud 86 (1)	St Benoît (1)	Cas COVID	12/02/22
U15	D1	O	1	05/02/22	24308494	Gj VVM-Chauvigny (1)	Valence e Poitou Oc (1)	Cas COVID	26/02/22
U15	D2	B	1	05/02/22	24308675	Nieuil/Mign/Rv (1)	St Benoît (1)	Cas COVID	12/02/22
U13	D1	O	1	05/02/22	24325456	Jaunay Marigny (1)	Migne Auxances 1	Cas COVID	26/02/22
U13	D1	O	1	05/02/22	24325457	Sèvres/Montamisé (1)	Nieuil/Mignaloux (1)	Arrêté municipal	12/02/22
U13	D3	B	1	05/02/22	24325697	Naintré (2)	Jaunay/Chasseneuil (2)	Cas COVID	26/02/22
U13	D3	D	1	05/02/22	24325762	La Pallu/Cernay-St Genest (2)	Migné-Auxances (3)	Cas COVID	12/02/22
U13	D3	E	1	05/02/22	24325815	Sèvres/Montamisé (2)	Gj VVM-Chauvigny (4)	Arrêté municipal	26/02/22



SAISON 2021 - 2022 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS									
Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U17/U18	/	/	2	29/01/22	24355029	Mignaloux/ Nieul/ RV (1)	GJ 3 Vallées 86 (1)	1er tour de challenge	12/02/22
U15	/	/	1	29/01/22	24355020	La Pallu/Cer/Jaun/Chass (2)	Gj Avenir 86 (1)	Cas Covid	12/02/22

U15

Forfait

Match n° 24308493 : Migné-Auxances (1) – Gj Foot Sud 86 (1) en Départemental 1 du 05/02/22

1^{er} forfait de l'équipe de Migné-Auxances (1) (sans déplacement de l'équipe de Gj Foot Sud 86 (1)).
Compte-tenu de la justification de trois cas Covid avéré, le club de Migné-Auxances ne sera pas amendé.

Dossier classé

Match n° 24308619 : Migné-Auxances (2) – La Pallu/Cer/Jaun/Chass (2) en Départemental 2 poule B du 05/02/22

1^{er} forfait de l'équipe de Migné-Auxances (2) (sans déplacement de l'équipe de La Pallu/Cer/Jaun/Chass (2)).
Compte-tenu de la justification de trois cas Covid avéré, le club de Migné-Auxances ne sera pas amendé.

Dossier classé

Match n° 24308622 : Asm/Loudun/Samm/Nv (2) – Cissé (1) en Départemental 2 poule B du 05/02/22

1^{er} forfait de l'équipe d'Asm/Loudun/Samm/Nv (2) (sans déplacement de l'équipe de Cissé (1))
Amende de 10€ au club de l'Asm.

Dossier classé

Match n° 24308676 : Cha/Smg/Bri/Som/Chat (1) – St Savin/Vicq (1) en Départemental 2 poule D du 05/02/22

1^{er} forfait de l'équipe de Cha/Smg/Bri/Som/Chat (1) (sans déplacement de l'équipe de St Savin/Vicq (1)).
Compte-tenu de la justification de deux cas Covid avéré, le club de Champagné ne sera pas amendé.

Dossier classé

Feuille de Match Informatisée

Match n°24308495 : Ligugé/Sm-lt/Fon/Nou (2) – Jaunay-Marigny (1) en Départemental 1 du 05/02/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.
Dysfonctionnement de l'application au moment des signatures d'après-match.
Courriel du club de Fontaine le Comte signalant la participation de tous les remplaçants.
Feuille de match papier modifiée par la Commission.

Dossier classé

Match n°24308496 : Sèvres/ Montamisé (1) – Neuville (1) en Départemental 1 du 05/02/2022

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.
La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 17 février 2022. **Dossier en instance.**



CHALLENGE U15

Match n° 24355013 : GJ Foot Sud 86 (1) – GJ 3 Vallées 86 (2) du 29/01/22

Forfait de l'équipe de GJ 3 Vallées 86 (2) (sans déplacement).

L'équipe de GJ Foot Sud (1) est qualifiée pour la suite de la compétition

Compte-tenu de la justification de trois cas Covid avéré, le club de GJ 3 Vallées 86 ne sera pas amendé.

Dossier classé

Feuille de Match Informatisée

Match n° 24355014 : Ligugé/ Sm-It/ Fon/ No (3) – Dissay/ Beaumont (1) du 29/01/22

Feuille de match Informatisée transmise tardivement

Dossier classé

Match n° 24355015 : Ozon (1) – St Savin/ Vicq (1) du 29/01/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

Rappel : la Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 17 février 2022.

Dossier en instance.

2^{ème} tour le 26 février 2022
(Huitièmes de finale)

MATCH	EQUIPES RECEVANTES			EQUIPES VISITEUSES	
1	SO CHATELLERAULT (2)	D1	CONTRE	LA PALLU/CER/JAUN/CHASS (2) ou GJ AVENIR 86 (1)	D2B ou D1
2	LIGUGE/SM-IT/FON/NO (2)	D1	CONTRE	DISSAY/BEAUMONT (1)	D2A
3	POITIERS 3 CITES (1)	D2B	CONTRE	MONTMORILLON (2)	D2D
4	LA PALLU (1)	D2C	CONTRE	SEVRES/MONTAMISE (1)	D1
5	DISSAY/BEAUMONT (2)	D2B	CONTRE	GJ FOOT SUD 86 (2)	D1
6	NEUVILLE (1)	D1	CONTRE	ST SAVIN/VICQ (1) ou OZON (1)	D2D ou D2C
7	ASM/LOUDUN/SAM/NV (1)	D2A	CONTRE	SEVRES/MONTAMISE (2)	D2C
8	VIVONNE (1)	D2D	CONTRE	SAINT BENOIT (1)	D2D

U13

Match n° 24325551 : GJ Vvm Chauvigny (2) – Valdivienne (1) en Départemental 2 poule B du 05/02/22

Cas Covid au sein de l'équipe de Valdivienne (1)

La Commission est dans l'attente de la justification de ces cas.

Dossier en instance



Forfait

Match n° 24325672 : Châtelleraut So (4) - Loudun/Samm/Nv/Asm (2) en Départemental 3 poule A du 05/02/22

1^{er} forfait de Loudun/Samm/Nv/Asm (2) (sans déplacement)

Amende de 10€ au club de Loudun

Dossier classé

Feuille de Match Informatisée

Match n° 24325734 : Poitiers 3 Cites (2) - Migné Auxances (2) en Départemental 3 poule C du 05/02/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI transmis par les deux clubs. La Commission demande avant le jeudi 17 février 2022 :

- au club de Poitiers 3 Cités,

- plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI (pourquoi cela n'a pas fonctionné et à quel moment)
- le nom du capitaine
- les éventuelles blessures.
- le nom de l'arbitre et de ses assistants.
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

- au club de Migné-Auxances,

- la confirmation du score de la rencontre.
- la composition de leurs équipes (numéros de licence-nom et prénom)
- le nom du capitaine
- les éventuelles blessures.
- le nom de l'arbitre et de ses assistants.
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance.

Match n° 24325760 : Vouneuil-Béruges (1) – Fontaine/Ligugé/Smarves-Iteuil (4) en Départemental 3 poule D du 05/02/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Erreur de paramétrage de l'entente.

Dossier classé.

Match n° 24325787 : Bri/Cha/Chat/Smg (1) - Vivonne (1) en Départemental 3 poule E du 05/02/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 17 février 2022. **Dossier en instance.**



FESTIVAL FOOT U13

Suite au second tour, les équipes suivantes sont qualifiées pour la finale départementale qui se jouera le 2 avril 2012 à Neuville de Poitou.

Un dossier d'organisation de la finale sera adressé aux clubs prochainement.

Poule	Qualifié 1	Qualifié 2
A	CHATELLERAULT SO (1)	CHATELLERAULT PORTUGAIS (1)
B	NEUVILLE (1)	DISSAY (1)
C	JAUNAY MARIGNY (1)	GJ AVENIR 86 (1)
D	GJ VVM CHAUVIGNY (1)	MONTMORILLON/LEIGNES (1)
E	VOUILLE/LAT/VEN/BOI (1)	NIEUIL/MIGNALOUX (1)
F	STADE POITEVIN (1)	POITIERS 3 CITES (1)
G	FONTAINE/LIG/SM-IT (1)	POITIERS ASAC (1)
H	GJ VAL DE VONNE (1)	VALENCE EN POITOU OC (1)

CHALLENGE DANSAC U13

Forfait

Poule B

Forfait de l'équipe de Jaunay/Chasseneuil (2).

Compte-tenu de la justification d'un cas Covid avéré, le club de Jaunay-Marigny ne sera pas amendé.

Dossier classé

U11

Rappel : la commission souhaite vivement que les clubs respectent l'organisation des plateaux

Exemple : si une équipe est absente, l'équipe est déclarée forfait mais il faut respecter les matchs prévus avec les équipes en présence. Il ne sera pris en compte que les rencontres programmées.

Feuilles de plateau : merci d'utiliser la version qui est sur le site du district et de les envoyer par courrier dès le lundi suivant les rencontres. L'envoi par mail ne sera pas pris en considération.

Poule B – plateau 2

Toutes les rencontres prévues au calendrier n'ont pas été jouées.

Les rencontres Poitiers Asac (1) – GJ 3 Vallées 86 (1) et Ligugé/Sm-It (1) – Vouneuil-Béruges (2) sont donc annulées et données perdues aux équipes concernées.

Forfait

La Commission demande aux clubs ayant déclaré forfait de lui fournir avant le jeudi 17 février 2022 les attestations de positivité afin de ne pas amender le forfait.

Dans le cas contraire, les équipes ci-dessous seront amendés du tarif prévu au règlement financier.

Poule E – plateau 1

1^{er} forfait de l'équipe de Mirebeau (1)

**Poule F – plateau 1**

1^{er} forfait de l'équipe de Coussay/La Roche (1)

La Commission demande aux autres clubs du plateau si celui-ci a eu lieu.

Dossier en instance**Poule G – plateau 1**

1^{er} forfait de l'équipe de Valdivienne (1)

Poule G – plateau 2

1^{er} forfait de l'équipe de St Maurice Gençay/Fleuré (2)

Poule H – plateau 1

1^{er} forfait de l'équipe de Fontaine Le Comte (1)

Poule I – plateau 2

1^{er} forfait de l'équipe de Dissay (2)

1^{er} forfait de l'équipe de La Pallu (2)

Poule J – plateau 2

1^{er} forfait de l'équipe d'Availles-en-Châtelleraut (1)

1^{er} forfait de l'équipe de Châtelleraut Portugais (2)

Poule K – plateau 1

1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers Cep (2)

Poule K – plateau 2

1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers Beaulieu (1)

Poule L – plateau 2

1^{er} forfait de l'équipe de Saulgé (1)

Poule M – plateau 1

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Foot Sud 86 (2)

Poule M – plateau 2

1^{er} forfait de l'équipe de St Maurice Gençay/Fleuré (3)

1^{er} forfait de l'équipe de Ligugé/Smarves/Iteuil (4)

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Amende de 12€**Rencontres du 05/02/22**

Match n° 24308496 : Sèvres/Montamisé (1) – Neuville (1) en U15 Départemental 1

U11 – poule E – plateau 2 : L'Envigne

U11 – poule H – plateau 2 : Poitiers 3 Cités

U11 – poule I – plateau 1 : Neuville

U11 – poule L – plateau 1 : Vicq sur Gartempe

**LICENCES MANQUANTES**

U11 - poule B – plateau 1 : Montamisé/Sèvres (toutes les licences). Amende forfaitaire de 17€ au club de Montamisé.

U11 - poule B – plateau 2 : Ligugé/Smarves/Iteuil (toutes les licences). Amende forfaitaire de 17€ au club de Ligugé.

Vouneuil-Béruges (toutes les licences). Amende forfaitaire de 17€

U11 – poule G – plateau 2 : Usson-L'Isle/ Adriers (toutes les licences). Amende forfaitaire de 17€ au club d'Usson-L'Isle
Nouaillé (1 licence). Amende de 6€

U11 – poule J – plateau 1 Aailles en Châtelleraut
La Commission rappelle que les licences doivent être inscrites sur la feuille de match.

Prochaine réunion sur convocation
Le Président, Philippe BARRITault



DOCUMENTS DIVERS

CONVOCATION DETECTION U14 GARÇONS

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2021/2022

Sélection de la Vienne U14 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Monsieur,

Suite au dernier rassemblement organisé le Mercredi 9 Février dernier, j'ai le plaisir de vous informer que vous avez été retenu dans la **Sélection de la Vienne U14** afin de défendre les couleurs de notre département lors du prochain Tournoi « Interdistricts » prévu le **VENDREDI 25 FEVRIER 2022** à **COGNAC (Stade Claude BOUE- Rue des Groies - 16100 Châteaubernard)**

Afin de préparer ce tournoi au mieux, un match amical (contre l'équipe U15 D1 de Montamisé/Sèvres-Anxaumont) est organisé le :

SAMEDI 19 FEVRIER 2022
à MONTAMISE (stade municipal – Terrain Honneur)
Rendez-vous sur place à 13h45
(coup d'envoi à 15h - fin prévue vers 17h)

Chaque joueur devra se munir :

- Sac "football" : chaussures, protège-tibia, tee-shirts, k-way, affaire de rechange, serviette, gel douche...

- PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE...

Le District, pour ce match amical, fournira : Chaussettes, Short, Maillot.

Encadrement de la Sélection :

Anthony ALLOUIS (Conseiller Technique Départemental PPF 86).
Jean-Pierre BERNARD (Membre Commission Technique, District 86).
Patrick ECALLE (Membre Commission Technique, District 86).



Liste des 16 joueurs retenus

	NOM	Prénom	CLUB
1	DRAME	Tamini	STADE POITEVIN F.C
2	ANTIGNY	Léopold	G.J.V.V.MOULIERE/CHAUVIGNY
3	FIRAR	Youssef	S.O. CHÂTELLERAULT
4	CAZAUDARRE	Baptiste	STADE POITEVIN F.C
5	ROTH	Thiméo	LIGUGE/FONTAINE/SMARVES.IT/NOUAILLE
6	KOUROUMA	Mamady Cheick	STADE POITEVIN F.C
7	GUYONNAUD	Dorian	STADE POITEVIN F.C
8	CADU	Gabriel	STADE POITEVIN F.C
9	SAVATIER	Arthur	U.E.S MONTMORILLON
10	ASSIGNON	Kenny	STADE POITEVIN F.C
11	LEVERT	Jules	STADE POITEVIN F.C
12	GASSAMA	Jonathan	S.O. CHÂTELLERAULT
13	CAMARA	Manke	STADE POITEVIN F.C
14	MAZOU	Lino	U.E.S MONTMORILLON
15	GOUIONNET	Tom	STADE POITEVIN F.C
16	DUFRESNE	Léo	S.O. CHÂTELLERAULT

Pour toute autre information complémentaire si besoin, merci de bien vouloir me contacter au 06.44.28.33.94.

Anthony ALLOUIS,
Conseiller Technique Départemental PPF 86.

P.S : pour le Tournoi Interdistricts du 25 Février, une convocation officielle sera remise, en main propre, aux 16 joueurs concernés le Samedi 19 Février.



CONVOCATION DETECTION U13 GARÇONS

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2021/2022

Stage Détection U13 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2009.

Processus de Détection :

- Les 14 et 15/02 : deux rassemblements (environ 90 joueurs convoqués)
- Le 09/03 : stage (environ 40 joueurs convoqués)
- Le 23/03 : match opposition contre Sélection des Deux-Sèvres (environ 12 joueurs convoqués)

TRES IMPORTANT !!!

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'un ballon (taille 4)
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (si celle-ci n'a pas déjà été fournie)

Rassemblement organisé en respect des mesures sanitaires en vigueur, à savoir :

- PASS VACCINAL OBLIGATOIRE pour TOUTES les PERSONNES MAJEURES
- PORT du MASQUE OBLIGATOIRE dans l'enceinte de la structure sportive
- Gel Hydro alcoolique à disposition pour chaque participant

L'encadrement du rassemblement sera assuré par Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF LFNA, et plusieurs membres de la Commission Technique Départementale 86.





Secteur « NORD »
LUNDI 14 FEVRIER 2022 de 14h à 17h
Complexe sportif à NEUVILLE-du-POITOU
Terrain synthétique - 10, rue de la jeunesse - 86170

Liste des 42 joueurs (15 clubs) convoqués pour ce stage :

- BEAUMONT ST Cyr : ROBIN Timéo, GIRARD Tyloé
- BUXEROLLES : ALI REDJEB Nihad, SAMIT PORTRON Maxence, EL HADDAD Mehdy
- CHÂTELLERAULT S.O.C : BAZILE OCTUVON Kylvian, BOURAS Yliès, BOUZEKRI Oualid, DAIRON DOTTE Noé, FERREIRA BARBOSA Cristiano, OUAZIZ Yanis, RIDEAU Hippolyte, SOLTANI Adam, TEXIER Clément, **THONI KYOBE Thibault**
- CHÂTELLERAULT PORTUGAIS : BEAUBAIS Mattéo, LIMOUZIN Yannis, **LEBON Lenny**
- CISSE : CHARDAT Rafaël
- DISSAY : DUVERGER BOUT Antonin, VINCENT RANGER Mathis
- LA PALLU/CERNAY/ST GENEST : BEUTIER Ewen, CHAUVIN Loris
- MIGNE-AUXANCES : ALLOUIS Noa, CLOTILDE Noah, FIGUEIRAL MARQUES Vasco, SAUVAGET Benjamin, **MONNEREAU FRENEUIL Anatole**
- MONTAMISE/SEVRES.ANX : ALBERT Gabin
- NAINTRE : MASURE Samuel, BUFFET Théo
- NEUVILLE : NOEL Matthieu, VALLA Ethan, **DESNOYER Ewan**
- OZON F.C : DIARRA Idrissa, DIABY Abdoulaye
- POITIERS CEP 1892 : **BEAUGENDRE Lino**
- POITIERS TROIS CITES : ABOUDI Yanis, DIABY Souareba, DIAKHABY Mamadou
- QUINCAY : GUINARD Fanch, TEXIER NUNES Sasha

En gras et italique, les Gardiens de But



Secteur « SUD »
MARDI 15 FEVRIER 2022 de 14h à 17h
Complexe sportif à NIEUIL L'ESPOIR
 Terrain annexe - Chemin du Bois Picault - 86340

Liste des 44 joueurs (11 clubs) convoqués pour ce stage :

- G.J FOOT 86 : **AGOSTINI Livio**, VIGNAUD Charly
- G.J V.V.M CHAUVIGNY : BONNAUDEAU Tyméo, DUVERGER Malo, FORGEARD Valentin, LETELLIER Elliott, METAYE Lucas, TALLEUX Noa
- FONTAINE/LIGUGE/SMARVES-Iteuil : CISSE Sankouba, CRETINOIR Matthis, GARNIER Mathis, MARTIN DESOUCHE Nohan, CAILLET Mathys, VANDERMEERSCH Nathanaël
- MONTMORILLON : **MARTIN TELLIER Titouan**, NALLET Mathéo
- NIEUIL L'ESP/MIGNALOUX.B : BITAUDEAU Clément, FAITEAU Mathis, PERROT VALLEE Baptiste, SERVAT Antoine
- NOUAILLE/Les ROCHES-VILL : BAUVAIS Paul, GENET Louis, COSSON Nolan, MAGOMEDOV Yacob, GIERYGA Thomas
- POITIERS ASAC : DRAME N'Famara, IBRAHIM Soihel, KABA Souareba, MOHAMED MOUSSA Jonas
- STADE POITEVIN F.C : ASOSIE Loan, BOUTAT Mehdi, CHAHER EI Kadir, CLOCHARD AMBLARD Nolan, MARINHO GOMES Fabio, PROUST Emile, DIABY Mohamed, **DEVAUD Gabin**, FAYE MONTEIL Mathis, FAYOL Dylan
- ST SAVIN ST GERMAIN : RANGER Alexis
- VALDIVIENNE : RENAUD Noé
- VALENCE en POITOU : AUDOUIN Tom, GRIMAUULT Arthur, GREMILLON Erwan

En gras et italique, les Gardiens de But

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94
 (M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86)





COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE**PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :**

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2021-2022 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**
- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable le jour du stage.**

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>

**CONVOCAION DETECTION U14 FILLES****Stage DETECTION
U14 FILLES****CONVOCAION OFFICIELLE**

**MERCREDI 16 FEVRIER 2022
de 14h à 17h
au complexe sportif de ST NICOLAS à POITIERS
(terrain synthétique)**

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique organisent un rassemblement à destination de l'ensemble des jeunes joueuses nées en 2008.

Programme de détection :

- Mercredi 19/01 : stage (avec toutes les joueuses licenciées nées en 2008)
- Mercredi 16/02 : stage (avec une vingtaine de joueuses)
- Vendredi 25/02 : tournoi Interdistricts à COGNAC (Sélection de la Vienne composée de 12 joueuses – pratique Foot à 8)

Pour ce rassemblement, chaque joueuse devra se munir :

- de son équipement complet de footballeuse
- de l'autorisation parentale ci-jointe si celle n'a pas déjà été fournie
- d'une gourde



Présentation OBLIGATOIRE du PASS SANITAIRE

Rassemblement organisé en respect des mesures sanitaires en vigueur, à savoir :

- PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE pour TOUTES les PERSONNES MAJEURES
- PORT du MASQUE OBLIGATOIRE dans l'enceinte de la structure sportive
- Gel Hydro alcoolique à disposition pour chaque personne présente



En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : **06.44.28.33.94**
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique 86)

Liste des 18 JOEUSES CONVOQUEES

- **C.S DISSAY** : DAUBA Romane, DOUCET Laly, NIBEAUDEAU Lou
- **ENT.S POITIERS TROIS CITES** : DIAKITE N'AICHA, DRAME Fatoumata, MAURER Mila
- **S.O. CHÂTELLERAULT** : NIANG Khady Lou, PAULIN Romane, POST Maya
- **STADE POITEVIN F.C** : BOUNOUA Aya Kheira, CHERAFT Tounès, GUEI Urielle, MARCHEGAY Fanny, ***VAILLANT Hannah***
- **U.E.S MONTMORILLON** : CHARTIER Juliette
- **U.S MIGNE-AUXANCES** : PRIEUR Rachel, VINCELOT Céleste, ***BELLEC Marie Eugénie***

○ *En gras, italique les gardiennes de but*



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom de la joueuse) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2021-2022 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**

- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.**

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>


ACCESSIONS ET RÉTROGRADATIONS SAISON 2021-2022

Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022 Championnat Masculin

Vient de Régional 3		0	1	2	3	4	5	6	7	8
Département 1 (1x14) en 20/21 Pour (1x12) en 22/23	monte en Régional 3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Régional 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	descend en Département 2	-4	-4	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10
	vient de Département 2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
Département 2 (2 x12) 24 équipes	monte en Département 1	-4	-3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Département 1	4	4	4	5	6	7	8	9	10
	descend en Département 3	-6	-6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11
	vient de Département 3	6	5	4	3	3	3	3	3	3
Département 3 (2 x 12 et 1 x 13) 37 équipes Pour (3 x12) 36 équipes en 22/23	monte en Département 2	-6	-5	-4	-3	-3	-3	-3	-3	-3
	vient de Département 2	6	6	6	6	7	8	9	10	11
	descend en Département 4	-9	-9	-9	-10 ^①	-11 ^②	-12	-13	-14	-15
	vient de Département 4	8	7	6	6	6	6	6	6	6
Département 4 (5 x12) 60 équipes	monte en Département 3	-8	-7	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
	vient de Département 3	9	9	9	10	11	12	13	14	15
	descend en Département 5	-10	-10	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16
	vient de Département 5	9	8	7	7	7	7	7	7	7
Département 5	monte en Département 4	-9	-8	-7	-7	-7	-7	-7	-7	-7
	vient de Département 4	10	10	10	11	12	13	14	15	16

① 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C

② 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C + la moins bonne équipe classée 10ème des poules A et B



Féminines

Accessions et rétrogradations À la fin de la saison 2021 – 2022 Championnat Féminin

Vient de Régional 2		0	1	2	3	4	5
Départemental 1 (1x12) en 21/22 Pour (1x10) en 22/23	Monte en Régional 2	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Régional 2	0	1	2	3	4	5
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-5	-6	-7
	Vient de Départemental 2	1	1	1	1	1	1
Départemental 2 (1x8) Pour (1x10) en 22/23	Monte en Départemental 1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Départemental 1	2	3	4	5	6	7
	Descend en Départemental 3	-1	-1	-2	-3	-4	-5
	Vient de Départemental 3	2	1	1	1	1	1



FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 MONTMORILLON



**LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose une session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

Samedi 26 Février 2022 de 8h30 à 17h30

**Espace Gartempe
16, boulevard du Terrier Blanc
86500 Montmorillon**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :
Le vendredi 18 février 2022 (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 26 Février 2022 à Montmorillon

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club

**FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 SECTEUR LOUDUNAIS**

**LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose une session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

Samedi 26 Février 2022 de 8h30 à 17h30

**Lieu à définir
Secteur Loudunais**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :

Le vendredi 18 février 2022 (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 26 Février 2022 (Secteur Loudunais)

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club



FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 CHAUVIGNY



*LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !*

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose une première session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La première session se déroulera le :

Samedi 26 mars 2022 de 8h30 à 17h30

**Lieu à définir
Chauvigny**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

**Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :
le vendredi 18 mars 2022** (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 26 mars 2022 –Chauvigny

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club

**FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 QUINÇAY**

**LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

Samedi 26 mars 2022 de 8h30 à 17h30

**Lieu à définir
Quinçay**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

**Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :
le vendredi 18 mars 2022** (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 26 mars 2022 – Quinçay

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club



FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 CHÂTELLERAULT



**LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

Samedi 30 avril 2022 de 8h30 à 17h30

**Lieu à définir
Châtellerault**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :
le vendredi 22 avril 2022 (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 30 Avril 2022 à Châtellerault

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club



FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 POITIERS



**LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

Samedi 30 avril 2022 de 8h30 à 17h30

**Au District de la Vienne de Football
1, rue François Prat
86000 Poitiers**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

**Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :
le vendredi 22 avril 2022** (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 30 Avril 2022 à Poitiers

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club



FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 SECTEUR VALLEE DU CLAIN



**LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

Samedi 30 avril 2022 de 8h30 à 17h30

**Lieu à définir
Secteur Vallée du Clain**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

**Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :
le vendredi 22 avril 2022** (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 30 Avril 2022 – Secteur Vallée du Clain

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club